

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement

Du Mercredi 10 mars 2021 – 18h45

Salle du Conseil et visio conférence

REMI ZINCK :

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenu.e.s au Conseil d'arrondissement pour cette séance du mercredi 10 mars 2021 à 18h45, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le jeudi 4 mars 2021 par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement, sont réunis en visio-conférence, le Maire étant présent dans la salle du conseil.

Nous allons procéder à la désignation d'un Secrétaire.

Je vous propose la candidature de M. Yannick Papaix

Je sou mets cette proposition au vote.

Qui est opposé à cette désignation de secrétaire de séance ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne, c'est validé à l'unanimité.

Monsieur Papaix, vous avez la parole pour l'appel des élu.e.s s'il vous plait.

YANNICK PAPAIX :

Merci M. le Maire, bonjour tout le monde. Je vais donc procéder à l'appel des membres du Conseil d'arrondissement.

Présent.e.s :

- Rémi ZINCK
- Élodie TRIAS
- Samuel MECKLENBURG
- Aline GUITARD
- Laura ARNOD
- Matthieu ARRONDEAU
- Marie-Agnès CABOT
- Alexandre CHEVALIER
- Chloé VIDAL
- Sylvie PALOMINO
- Yannick PAPAIX
- Nadège BORRON
- Loïc RIGAUD
- David KIMELFELD
- Anne PELLET

Absent.e.s excusé.e.s : 0

REMI ZINCK

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du compte-rendu et du procès-verbal de la séance du 19 février 2021.

Si personne n'a d'observations à présenter concernant leurs rédactions, je les mets aux voix.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Le PV est adopté à l'unanimité.

Nous allons passer à l'examen des délibérations présentées au conseil de ce jour. Comme vous le savez c'est un conseil qui est dense avec un gros sujet, donc je vais faire une présentation commune des 3 délibérations suivantes et on fera après un vote séparé.

- La Délibération cadre définissant les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030
- Le Plan de mandat 2021-2026 de la Ville de Lyon
- La Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, le vote du plan d'équipement pluriannuel, et actualisation des autorisations de programme.

Je fais de ces trois rapports une présentation commune parce qu'ils sont totalement liés, parce que l'un découle de l'autre, parce qu'ils nous amènent des déclarations aux engagements et des engagements aux actes.

Nous déclarons que tant que la neutralité carbone ne sera pas atteinte à l'échelle planétaire, la Ville de Lyon doit se reconnaître officiellement en situation d'urgence climatique. Par cette déclaration, la Ville de Lyon reconnaît sa responsabilité à prendre toute sa part dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre dont elle est directement ou indirectement responsable. Elle reconnaît également qu'il lui appartient de construire une voie possible de transition environnementale et solidaire.

Cette déclaration implique de renforcer l'engagement de la ville, par la mobilisation de tous ses moyens municipaux, pour faire du climat une grande priorité du mandat en cours, dans toutes les politiques publiques concernées par les champs de compétence de la Ville de Lyon, dans toutes les délégations et tous les services municipaux.

Cette transition écologique est l'opportunité d'inventer à Lyon, collectivement, avec chaque lyonnaise et chaque lyonnais, dans le respect des diversités, des manières de « bien vivre » qui bénéficient en priorité aux personnes les plus fragiles, et créent de meilleurs modes d'habiter, de se déplacer, de manger, de travailler, de consommer, de se former, de se cultiver, de s'engager, de se distraire, de s'épanouir...

Cette priorité accordée au changement climatique est la marque de notre plan de mandat. Ce plan de mandat vise à répondre à 6 défis :

- Réconcilier Lyon avec le vivant
- Inscrire Lyon dans les limites planétaires
- Lyon, ville résiliente
- Lyon, ville inclusive
- Lyon, ville impliquante
- Lyon, ville de la coopération

Le plan de mandat exprime notre ambition. Il fixe nos priorités pour les années à venir. Il est le cadre des politiques publiques municipales. L'enjeu climatique se retrouve inscrit dans chacun de ces axes, dans la végétalisation du territoire, dans l'apaisement des mobilités, dans l'adaptation au climat plus chaud, dans le développement de solutions moins polluantes accessibles à tous, dans la réalisation d'actions proposées par les citoyen·nes, dans le lien avec les autres pays et territoires.

Le plan de mandat est adossé au plan pluriannuel d'investissement. Ce plan d'investissement est de 1,25 milliards d'euros. La PPI est un processus continu de planification des projets. Il permet de recenser puis de les prioriser en fonction des capacités financières de la Ville.

Les projets inscrits dans cette programmation n'ont pas tous la même maturité : certains ont été très précisément chiffrés et accompagnés d'une programmation dans le temps ; d'autres, dont les études sont actuellement en cours, n'ont pu faire l'objet que de premières évaluations. Tous répondent aux priorités politiques de la Ville de Lyon et œuvrent pour la remise en état des équipements publics tout en accroissant l'offre de services publics.

Le climat est une priorité de la PPI. Plus d'un tiers de celle-ci sera directement consacré à la transition écologique :

- par la création de nouvelles enveloppes de crédits pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments municipaux, à hauteur d'environ 40 M€ (tous secteurs, dont scolaire et enfance) ;
- par des crédits en hausse pour améliorer l'éclairage urbain et moderniser la flotte de véhicules, pour un total dédié au climat de plus de 40 M€ ;
- par plusieurs dizaines d'opérations sur des bâtiments municipaux qui bénéficieront d'une rénovation globale, pour un montant total d'au moins 80 M€ ;
- par la création de nouveaux espaces végétalisés partout où c'est possible : forêts urbaines, densification des plantations de voiries et d'espaces publics (écoles, crèches, etc.) pour rafraîchir la ville et l'adapter au réchauffement climatique, en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature, pour environ 90 M€.

Cette PPI est aussi porteuse d'innovation citoyenne. Pour la première fois sur le territoire lyonnais, la municipalité remettra 50M€ de son budget d'investissement entre les mains des habitantes et des habitants :

Il s'agira premièrement d'un budget participatif dans une enveloppe de 25 millions d'euros ; les projets seront totalement à l'initiative des citoyens et soumis à leur vote. Le pilotage sera porté par Madame Chloé Vidal, adjointe en charge de la démocratie locale, en associant étroitement les maires d'arrondissement.

Par ailleurs, un appel à projets citoyens, reposant sur l'identification de lieux par les mairies d'arrondissement, permettra de travailler de manière innovante à la co-construction de nouveaux projets d'équipement public et de réhabilitation/aménagement de l'espace public avec les habitantes et les habitants. A côté du budget participatif, l'élaboration du projet lui-même et ses pourtours participera également au développement d'une démocratie contributive.

Voilà comment de la délibération sur les engagements climatiques au plan de mandat et à la PPI, nous avançons, en cohérence, des déclarations aux engagements, et des engagements aux actes. La voie est tracée pour les 5 années à venir, et c'est un nouveau chemin qui s'ouvre pour notre ville et notre arrondissement, et pour toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais qui voudront bien nous accompagner dans la transition écologique.

Au cours de l'année 2020, notre ville - comme l'ensemble de la planète - a connu une séquence inédite liée à la crise environnementale, sanitaire, sociale et économique. Dans le même temps, le renouvellement démocratique nous donnait mandat pour transformer Lyon de manière à la rendre plus apte à surmonter les grands défis de notre temps, notamment celui du climat et de la dégradation de la biodiversité de la crise sociale.

C'est pourquoi je vous demande de donner un avis favorable à ces trois rapports :

- Ils sont fidèles au mandat que les Lyonnais et Lyonnaises nous ont donné lors des dernières élections, ils concrétisent nos engagements.
- Ils sont des réponses ambitieuses à l'urgence climatique et plus généralement aux urgences environnementale et sociale.
- Ils marquent une vraie rupture par rapport aux schémas et aux habitudes politiques, par la volonté d'associer les citoyens et les forces vives du territoire dans un mouvement commun de changement.
- Ils montrent la mobilisation de l'ensemble des services de la ville, des directions jusqu'aux agents de terrain pour nous aider à mener cette transition écologique si nécessaire.
- Enfin et globalement, ils incarnent la transition écologique, sociale et démocratique de notre Ville.

Je vous remercie. Nous passons au vote et aux interventions sur la délibération 78, que je viens de présenter. J'ai une intervention notée tout d'abord de Mme Palomino, puis de M. Chevalier.

Mme Palomino, je vous en prie c'est à vous.

SYLVIE PALOMINO :

Merci M.le maire, bonjour à tous. Je ferai en partie un peu comme vous puisque je m'exprimerai sur deux délibérations : le plan de mandat et la programmation pluriannuelle d'investissement, les deux étant effectivement bien liés.

M. le maire, cher.e.s collègues, j'interviens sur ces deux dossiers, bien sûr au nom de David Kimelfeld qui est présent mais aussi au nom de mon groupe à la Ville de Lyon, Progressistes et Républicains.

Ce plan de mandat est sobrement intitulé, Lyon capitale de l'écologie, difficile de faire plus explicite sur le fait que ce mandat sera tourné entièrement vers une priorité liée à un parti politique. On trouve cela plus que dogmatique à Lyon actuellement. On y retrouve martelé à plusieurs reprises, le slogan de campagne du candidat actuellement maire de Lyon : dernier mandat pour le climat. Pour faire face à ce défi, la majorité annonce un budget d'investissement, comme vous l'avez dit de 1,25 milliard d'euros, la fonte de moitié d'auto-financement et la dégradation de 4,5 à 11 ans de notre capacité de désendettement. De tels chiffres laissent effectivement craindre que ce mandat ne soit le dernier pour les investissements publics au détriment des besoins à venir des lyonnaises et des lyonnais et paradoxalement à la capacité de notre ville pour l'avenir à participer à la protection de l'environnement.

Et en même temps, il est d'ores et déjà annoncé qu'en 2026 il restera 450 millions d'investissement réalisé soit 36 % de l'enveloppe totale. Le fait d'annoncer d'emblée un tel volume de non réalisations nous interroge et nous inquiète. D'autant que d'autres projets pourraient prendre du retard ou être redimensionnés, ce qui occasionnerait un déficit de réalisation supplémentaire.

Cela nous fait craindre que le volontarisme affiché ne soit en réalité de la poudre aux yeux. Que la majorité programme un programme d'investissement avec des chiffres marquants, programme qu'elle ne sera pas en mesure de réaliser. Cette programmation pluriannuelle d'investissement semble être pour une grande part une programmation pluriannuelle d'investissement virtuelle. Pour notre arrondissement, outre l'installation des pratiques amateurs à l'école normale supérieure des Beaux-Arts, l'annonce de la transformation de la Villa Gillet pour la culture, nous n'avons aucune vision dans le document des priorités d'investissement pour notre arrondissement.

Qu'en est-il de l'aménagement du quartier Pernon, de la réhabilitation des écoles, de la création d'une maison de santé ?

Quel plan de rénovation des restaurants scolaires et des équipements sportifs ?

Quel avenir pour les équipements liés à l'enfance, petite-enfance ? Je pense particulièrement à l'agrandissement de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, à la création du deuxième relai d'assistantes maternelles.

Sur quel calendrier ?

Quelle coopération Ville PPI et Métropole pour l'aménagement du Boulevard de la Croix Rousse. Ce dernier ayant été repoussé par la priorisation du cours d'Herbouville sur le mandat précédent. Beaucoup de questions.

Alors nous avons par contre découvert que la priorité en terme d'éducation est d'inscrire l'école dans une démarche de transition écologique et sociale avant même de mentionner le développement et l'épanouissement des enfants, et que la programmation pluriannuelle d'investissement en direction de la petite enfance ambitionne d'accompagner les enfants et les familles dans la transition écologique dès le plus jeune âge avec de nombreux projets autour du lien avec la nature et l'économie circulaire. De même dans le domaine culturel, il est question de choisir les expositions et les artistes présentés dans les institutions. Nous attirons ici l'attention de tous les élu.e.s sur la ligne rouge qui sépare d'un côté le rapprochement de nos co-citoyens et de nos enfants avec la nature pour améliorer le respect de l'environnement et le respect de l'autre bien sûr, et l'insertion d'une idée reçue dans nos écoles ou dans nos institutions culturelles. Si la première est souhaitable, la seconde est à nos yeux condamnables.

Concernant la crise sanitaire que nous traversons, elle est bien vaguement évoquée dans ce plan de mandat. Or, il ne s'agit pas d'un phénomène ponctuel qui va disparaître

prochainement et nous permettre de reprendre une activité normale rapidement. Cette crise est hélas amenée à durer. Sanitairement, nous en voyons j'espère le bout, nous pouvons raisonnablement penser que le pire est derrière nous, mais socialement et économiquement, ces effets ne sont pas encore tous identifiés et ses conséquences se révéleront sur le long terme. Les besoins des lyonnais et des lyonnaises en seront impactés et demanderont à leurs élu.e.s d'être suffisamment souples pour adapter la politique menée à leurs attentes. Or, à la lecture de ces deux documents, il semble que le Maire de Lyon n'ait pas toujours pris la mesure de cette crise ou, s'il en a pris la mesure, qu'il ne souhaite pas adapter son programme.

Concernant les 6 défis dans l'édito du plan de mandat, nous voudrions nous attarder sur le 6^{ème} défi, Lyon, ville de la coopération. Lyon est déjà la ville de la coopération et du partenariat. Elle est connue comme telle. Il y a dans notre ville une longue tradition de travail entre acteurs privés et acteurs publics, entre entreprises et milieux associatifs, entre différents niveaux de collectivités. Toutefois, il semble que le maire n'ait pas totalement compris ce qu'est la coopération, pour preuve la réponse faite au président du conseil régional dans un courrier récent : « nous serons plus efficaces en restant dans les compétences qui nous sont dévolues ». Cela, selon nous, n'est pas de la coopération. Le maire de Lyon doit être capable de travailler avec tous, au-delà de ses seuls ami.e.s politiques pour développer des services complémentaires et efficaces pour les lyonnaises et les lyonnais.

En conclusion, entre un plan de mandat plein de bonnes intentions mais trop sectaire et peu explicite et une programmation pluriannuelle d'investissements virtuels, nous ne voyons pas comment elle pourra être réalisée et surtout relativement peu a priori dans le 4^{ème} arrondissement.

Nous voterons contre ces deux délibérations. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci de cette intervention mesurée. Monsieur Chevalier, vous avez la parole.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Je retire mon intervention. Je laisse Loic Rigaud prendre la parole à ma place.

LOIC RIGAUD

Merci monsieur le maire de me donner la parole,

Cher.e.s collègues, je me permets une prise de parole au nom du groupe Lyon En Commun pour évoquer notamment le programme d'investissement et la délibération cadre définissant les nouveaux engagements climatiques de la ville de Lyon.

Une intervention pour souligner notre satisfaction de voter aujourd'hui pour un programme d'investissement ambitieux et à même de répondre à la crise écologique, économique, sociale et démocratique que connaît notre ville. Nous féliciter de la place importante faite à l'éducation dans le programme d'investissement de la Ville pour la rénovation des écoles de nos enfants, la végétalisation des cours d'école et la sécurisation de leurs abords. Un point de vigilance

tout de même sur l'école maternelle B Jean de La fontaine, dont la rénovation n'est pas inscrite au programme d'investissement. Si demain, le projet urbain, évoqué par Grand Lyon Habitat depuis de nombreuses années sur le quartier Pernon, devait prendre forme, nous soutiendrons alors la nécessité pour la Ville de Lyon de programmer en parallèle la rénovation de cette école maternelle, afin de l'inscrire dans le cadre architectural du projet urbain. Et cela notamment parce qu'il y a urgence à améliorer les conditions d'accueil de nos enfants au sein de cette école maternelle vieillissante.

Ensuite, une prise de parole pour intervenir sur la délibération cadre définissant les nouveaux engagements climatiques de la ville de Lyon. Un sujet au combien emblématique dans cette période où l'urgence climatique est sur toutes les lèvres. « Dernier Mandat pour le climat » disait le mot d'ordre des manifestants des mobilisations pour le climat en 2019. Un message fort qui alerte sur l'urgence d'agir vite pour essayer d'inverser le cours des choses. En adoptant cette délibération, nous rejoindrons la longue liste des villes et pays qui ont adopté une déclaration d'urgence climatique : Le Royaume Uni, L'Irlande, le Canada, le Parlement européen plus récemment, ou les villes comme Barcelone, Madrid, Paris, Rennes, et plus près de chez-nous Clermont Ferrand, Grenoble, Chambéry, et bien sûr le 1^{er} arrondissement de Lyon, qui avait adopté une telle déclaration en juin 2019 sur l'impulsion de sa Maire de l'époque. Une déclaration comme un moyen de tirer la sonnette d'alarme face à une situation intenable pour la planète. Mais aussi comme un puissant catalyseur pour agir. Une action forte sans laquelle une déclaration d'urgence climatique n'aurait pas de sens. Une action pour engager la transition écologique et démocratique de notre ville. La programmation pluriannuelle d'investissement que nous adoptons en parallèle est à l'image de cette transition écologique engagée, avec la mobilisation de plus de 40M€ pour améliorer la performance énergétique des bâtiments municipaux et 90M€ pour créer de nouveaux espaces végétalisés partout où c'est possible.

C'est aussi un engagement de campagne tenu, pour Lyon En Commun, et notre majorité de la gauche et des écologistes.

Je vous remercie pour votre attention.

REMI ZINCK :

Merci, est ce que j'ai d'autres interventions sur ce rapport 78. J'en ai noté sur le 79, mais sur le 78 ?

ANNE PELLET

Je vais faire un peu comme Sylvie Palomino. Je vais grouper et faire une seule intervention pour les trois rapports, parce qu'en effet le ton est assez commun. Vous me direz c'est logique venant de vous.

Ce qui me surprend c'est votre introduction M. le Maire. La gravité est tellement forte qu'elle en aggrave le cataclysme que vous annoncez. On le sait, on l'a appréhendé et je pense que dans la période que nous traversons, ce ton dramatique n'est pas fait pour nous aider à en sortir. Les gens sont déjà largement usés, fatigués par cette pandémie qui nous contraints tous, ce ras le bol de rentrer à 18h et alors, d'avoir ce discours qui plombe l'ambiance ne va pas aider à progresser et à avancer facilement sur une ambition écologique que nous partageons tous. Tous les partis confondus, à l'exception peut-être de 1 ou 2, on a tous fait

des campagnes très orientées, très axées sur les problématiques environnementales. La prise de conscience elle est réelle. Je pense que nos concitoyens l'ont bien compris. C'est un discours qu'on partage, mais qui ne doit pas être exclusif et en tout cas pas punitif. C'est très important que cela soit ouvert et encourageant et que vous en parliez avec votre beau sourire et pas avec ce ton catastrophique. Je voudrais aussi dire qu'il y a beaucoup à faire. Pas que dans l'écologie la démarche doit être transversale. Or là, je reste sur ma faim comme le dit d'ailleurs aussi très bien Mme Palomino et j'imagine son groupe avec M. Kimelfeld sur tout ce qui touche la vie quotidienne des gens, aussi bien leurs problématiques d'emploi que leur problématiques sociales, leur vivre au quotidien, c'est tellement axé sur l'environnement que parfois on oublie le reste des choses.

Il y a un point sur lequel je voudrais insister c'est le problème l'endettement, parce que j'ai été très frappée de voir que nous partons sur un endettement à plus de 11 ans, alors qu'une grosse collectivité comme la Région se tient à 3,5 ans et reste dans le cadre de son mandat. Donc, empeser à ce point les mandatures suivantes avec vos manières de dépenser, de faire de la dette n'est pas correct à mon sens vis-à-vis des générations futures et des jeunes générations actuelles.

Je voulais aussi remercier encore une fois Sylvie Palomino pour son allusion aux compétences, notamment au courrier qui a été adressé par M. Doucet à M. Wauquiez en réponse à une main tendue de M. Wauquiez. La main tendue elle s'est faite dans tous les sens, dans toutes nos compétences bien plus puissantes lorsqu'elles se mettent les unes et les autres ensembles. C'était le cas sur la sécurité et c'est le cas sur un tas d'autres domaines notamment économique. On avait régulièrement reçus des contrats de plans Etat-Région et avec les Métropoles et bien évidemment les villes. On aurait voulu plus voir l'implication de la Métropole et de la Ville. On l'a vu un petit peu la dernière fois mais le voir mieux décliné au niveau de notre arrondissement. On reste toujours sur notre faim. Si je prends un exemple, par exemple toujours sur la rénovation énergétique, il y a de l'ambition dans beaucoup d'arrondissement. Pour notre arrondissement on a que des écoles représentées et encore c'est de la restauration scolaire. Quand nous allons faire la tournée des écoles et tous les concitoyens le font lors des élections, on est tous surpris par l'état dans lesquels sont la majorité de nos écoles. Il y a un manque d'entretien depuis très longtemps et les facteurs thermiques sont nombreux en la matière. Par exemple, pourquoi à Commandant Arnaud on ne travaille pas plus sur une restauration scolaire puisqu'on a vu que c'était partagé avec l'école St Denis. Cela ne pose pas de problème, mais je pense que les enfants auraient à disposition dans leurs propres locaux à Commandant Arnaud un espace de restauration scolaire, cela serait plus important que les faire à chaque fois traverser la rue, les rues d'ailleurs parce qu'il y en a plusieurs, pour aller se restaurer. Il y a plein de choses comme ça qui nous laisse sur notre faim et même si je partage l'élan écologique, je pense que la transversalité ne va pas assez loin sur beaucoup de sujet et je le regrette. Le ton n'est pas là. Elle rejoint un ton qui ne mérite pas de l'être, qui est trop idéologique, qui enferme les gens et qui pourrait presque les faire détester cette manière de voir les choses. Donc il y a beaucoup d'humilité à avoir sur ce dossier là et pour ces raisons là je m'abstiendrai.

REMI ZINCK :

Petite précision, c'est l'école des Petits Canuts qui déjeune à l'école St Denis. Et pas l'école Commandant Arnaud. Votre tournée des écoles n'a pas été assez profitable, je pense. Mais je partage avec vous le fait que rien n'a été fait pendant les 6 années précédentes, au moins on est d'accord là-dessus.

Madame Guitard.

ALINE GUITARD :

Oui, je serai brève, merci M. le Maire. Juste quelques mots. Oui la situation est grave. Elle est grave dans l'urgence climatique, dans l'urgence sanitaire et dans l'urgence sociale. Elle mérite beaucoup de gravité et beaucoup de sérieux. Aujourd'hui, il y a une vraie précarité énergétique comme il y a une vraie précarité sociale, comme il y a une vraie précarité pour la société. Moi je me félicite d'avoir un plan de mandat et une PPI qui se tournent vers l'éducation, parce que c'est quand même le premier budget de la PPI et un budget qui n'a rien à voir avec ce qui a été fait dans les mandats précédents. C'est un budget qui est tourné vers un retour au service public. Si nous regardons les détails, notamment un travail très volontariste sur les agents, sur la revalorisation des agents et sur les embauches d'agents du service public.

Les services publics, je rappelle, c'est la richesse de ceux qui n'en n'ont pas et c'est ce qui garantit l'égalité des citoyens. On est vraiment dans une volonté de faire autrement. Juste quelques mots sur les dispos du contour de l'endettement. L'endettement d'une collectivité, ce n'est pas l'endettement d'un ménage donc on ne le traite pas comme l'endettement d'un ménage. Et l'endettement d'une collectivité quand c'est pour de l'investissement et pour du service public c'est un bon endettement. Contrairement à d'autres endettements dont nos collectivités ont hérité dernièrement qui étaient toxiques et dettes illégitimes.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci Mme Guitard.

Je n'ai plus de prises de parole sur cette délibération donc on va la voter. Nous sommes sur la 78 dont l'objet est le plan de mandat 2021-2026.

4-21-2091-78 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Plan de mandat 2021-2026 de la Ville de Lyon

Je mets ce rapport aux voix.

Monsieur Kimelfeld vous êtes contre ? Oui d'accord. Donc un. Deux, Madame Palomino, excusez moi.

Deux contres.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je pensais que vous alliez voter, Madame Pellet.

Je me disais, dernier mandat pour le climat, Madame Pellet elle est des nôtres, non.

C'est adopté, à la majorité je vous remercie.

Sur le rapport 79 que j'ai présenté dans la présentation globale, c'est la délibération cadre définissant les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030, j'avais une intervention de M. David Kimelfeld et ensuite de M. Rigaud si c'est toujours d'actualité.

DAVID KIMELFELD :

Bonjour à tous et à toutes. Peut-être quelques mots sur la déclaration d'urgence climatique. D'abord rappeler quelques éléments, bien évidemment tout le monde a pris conscience du défi auquel on fait face aujourd'hui, auquel l'humanité fait face aujourd'hui, défi qui pose à terme, vous l'avez dit M. le maire, la question du dérèglement climatique. Ce dérèglement bien sûr, il nous concerne tous. Pour autant nous ne pouvons pas souscrire à cette délibération. D'abord parce qu'elle se limite à des déclarations d'intention et le climat, vous l'avez dit, il n'a pas besoin de paroles, il a surtout besoin d'actes posés. Il manque beaucoup de choses dans cette déclaration.

D'abord, où est l'humain dans cette déclaration ?

Pour qui faisons nous de la politique ? Si ce n'est pour des humains, en l'occurrence les lyonnaises et les lyonnais qui nous ont élu et qui nous ont délégué, opposition comprise d'ailleurs, M. le maire, la gestion de cette ville.

Qui souffre aujourd'hui de la crise sanitaire, de la crise économique et de la crise sociale ?

Le climat est-il une valeur qui serait au-dessus de l'humain ? Est ce que le climat est au-dessus de la liberté ? Liberté qui est la grande absente de cette délibération. Liberté qui n'a pas le droit de cité dans un document où règne les mots, j'ouvre les guillemets, « devoir, nécessité, priorité ». Quelle liberté comptez-vous laisser aux lyonnaises et aux lyonnais dans le cadre de votre plan de mandat et dans le cadre de cette délibération ? Est-ce que le climat est au-dessus des conditions de vie de nos concitoyens, notamment des plus démunis ?

Une seule fois dans cette délibération, le terme social est cité dans ce document. Une seule fois pour y être accolé à la réduction des inégalités environnementales.

Alors, non, l'amélioration des conditions de vie des plus en difficulté d'entre nous ne passe pas seulement par l'accès à un espace vert en proximité de son habitation, à la réduction de la pollution ni à la possibilité d'utiliser des modes actifs de transports. Surtout quand d'autres décisions de votre majorité comme les suppressions de places de stationnement dans des quartiers aujourd'hui encore mal desservis ou le durcissement d'une zone de faible émission qui confine à l'exclusion sociale, impactent leurs quotidiens et renforcent leurs difficultés.

La souffrance bien réelle de certains de nos concitoyens mérite toute notre attention et devrait à nos yeux avoir a minima le même degré d'importance que la lutte pour le climat. Car la planète n'est pas une entité en soi, n'a pas de conscience propre. Ce que nous pensons qu'il faut préserver, mais c'est peut-être une différence fondamentale après tout, entre nous, il y en a, et bien ce sont les conditions de vie de ceux qui l'habitent, c'est-à-dire de l'humanité.

Aussi devriez-vous garder je crois en tête que vos engagements ne valent que si en plus de leur impact environnemental, ils mesurent leur impact social. Les mots « impact environnemental » et « impact social » ne sont pas nécessairement les deux faces d'une même pièce.

Le Maire de Lyon à peine élu en juillet déclarait à Lyon Capitale, j'ouvre les guillemets : « je ne compte pas sur des dogmes ou des conventions mais sur de la science. Ceux qui

défendent une position sur l'économie ou sur le social fondent leurs pensées sur des sciences humaines où la vérité n'est pas établie. Ce sont des matières qui laissent libre court à des débats d'idées qui peuvent être stériles. »

Alors pardonnez-nous M.le Maire d'être dans le débat d'idées, pardonnez nous de prendre en compte d'autres paramètres que seulement la science climatique et de penser que la décision politique est complexe.

Je voudrais vous inviter mais de manière tout à fait sympathique à lire ou à relire le sociologue Max Weber qui parle d'éthique de conviction et d'éthique de responsabilité. L'éthique de conviction c'est tout faire pour interdire, proposer quelque chose sans se préoccuper des conséquences, car seule la conviction compte et toute fin justifie les moyens. L'éthique de responsabilité c'est de ne jamais décider sans se préoccuper des conséquences, c'est même de travailler avant tout en fonction des conséquences, par exemple, interdire quelque chose si on sait par quoi le remplacer.

Ce texte n'est pas un texte de responsabilité qui doit être porté par des élu.e.s, mais un texte de conviction qui est porté par des militants. Et vous, M.le Maire, mesdames et messieurs de l'exécutif et nous dans notre ensemble, nous sommes d'abord et avant tout des élu.e.s et donc nous devons adopter des textes et des mesures de responsabilité.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci, donc plus d'autres prises de parole ? M. Rigaud, pardonnez-moi.

LOIC RIGAUD :

J'ai pris la parole précédemment, d'une manière générale sur les trois dossiers.

4-21-2086-79 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Délibération cadre définissant les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Deux

Qui s'abstient ? Une

DAVID KIMELFELD :

Excusez-moi M. le Maire, là on vote pour l'urgence climatique ? C'est ça ?

REMI ZINCK :

C'est-à-dire la délibération cadre définissant les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030.

DAVID KIMELFELD :

Donc abstention pardon.

REMI ZINCK :

Mme Palomino, pareil ? Mme Pellet pareil, c'est ça ?

ANNE PELLET :

J'ai donné des doutes à David Kimelfeld tout à l'heure. Abstention pour le climat c'est important.

REMI ZINCK :

C'est bien. Tous les trois pour ce soir. Les autres sont tous favorables. Vous voyez, comme quoi les rapprochements c'est à géométrie variable.
Donc c'est adopté à la majorité.

Le rapport 89 qui porte la programmation pluriannuelle des investissements, le vote du plan d'équipement pluriannuel, et actualisation des autorisations de programme.

C'était Mme Palomino qui était inscrite mais est ce que votre parole du début était sur les trois ou est-ce que vous voulez avoir de nouveau la parole sur ce rapport là en particulier, Mme Palomino. M. Rigaud pareil ?

Donc pas d'autres prises de parole à par moi qui vais conclure sur le vote. Je regarde, personne.

4-21-1957-89 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, vote du plan d'équipement pluriannuel, et actualisation des autorisations de programme (AP)

Nous prenons nos responsabilités. Le dérèglement climatique et social n'est pas une opinion, c'est un fait. Un fait qui nous oblige à agir et à nous engager résolument sur la voie de la transition écologique. Nous ne pouvons plus nous contenter de demi-mesures, ou compter sur l'innovation technologique.

C'est pour cela que nous déclarons l'urgence climatique. C'est pour cela que nous votons un plan d'investissement massif pour le climat et les solidarités. Nous avons le goût du défi, celui de faire entrer Lyon dans le XXIème siècle. Pour transformer le Lyon qu'on aime, lui redonner de l'air, et tenir cette promesse d'une ville généreuse, lumineuse, audacieuse.

Je l'ai entendu ce soir, certains craignent un endettement excessif de la Ville. Qu'ils se rassurent, nous ne souhaitons pas plus brûler l'argent public que brûler du pétrole. L'endettement envisagé sera maîtrisé et utile, et servira l'intérêt général. Il va nous permettre de bâtir l'avenir, et aussi de soutenir l'activité économique, qui dépend pour beaucoup des investissements publics. Et puis, derrière les finances apparemment saines du précédent mandat se cachent aussi une dette. Une dette importante. Celle du patrimoine de la ville, qu'il faut elle aussi rembourser, en rénovant massivement.

Pour ceux qui doutent que nos choix soit porteur d'avenir, je rappelle que l'enfance et la petite-enfance représentent 34% des investissements du mandat, soit 425 millions d'euros. L'investissement est majeur dans les rénovations et constructions d'écoles et de crèches. 22 crèches sont prévues à la construction (36 millions) soit 550 berceaux supplémentaires.

C'est le 1er investissement, pour faire de Lyon la ville des enfants.

C'est aussi, une ville animée par une démocratie vivante avec 50 millions d'euros de budget participatif.

Ces trois délibérations montrent que tout cela, ce ne sont pas des formules creuses, ce sont les valeurs qui nous animent. Ce ne sont pas de vains mots, c'est ce que nous avons déjà engagé depuis notre élection, et que nous allons poursuivre avec conviction durant ce mandat.

Une conviction qui s'incarne par un chiffre : 1 milliard 250 millions d'euros pour répondre à l'urgence climatique et sociale. J'insiste sur le deuxième vocable.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Qui donc s'oppose à son adoption ? Madame Palomino, M. Kimelfeld et Mme Pellet

- Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

C'est adopté à la majorité.

Je vous remercie.

4-21-1977-85 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet :

A la fin de l'année 2020, la Trésorerie Municipale a rejeté des titres de recettes liées à la location de salles mises à disposition de tiers par les mairies d'arrondissement.

Face aux rejets du comptable public, une analyse a été menée par les services municipaux afin d'identifier le moyen de sécuriser rapidement cette activité de locations de salles qui, bien que perturbée par la crise sanitaire, n'en demeure pas moins importante dans la vie des arrondissements.

A titre transitoire, pour sécuriser rapidement l'activité de location de salles des mairies d'arrondissement, il est ici proposé de reconduire, sans aucune modification, l'ensemble des barèmes actuellement appliqués par les 9 arrondissements.

La Conférence des Maires d'arrondissement initiée en septembre 2020 a engagé un dialogue autour de la gestion de ces équipements de proximité. Des transferts de salles sont actuellement à l'étude sur la base des souhaits exprimés par les maires d'arrondissements.

Dans le cadre des travaux de la conférence des maires d'arrondissement, une discussion plus approfondie pourra aussi être menée sur l'harmonisation des barèmes et règles de gestion à retenir, ainsi que sur le rôle des instances locales (conseil d'arrondissement, commissions mixtes paritaires) pour décliner et adapter les orientations municipales.

J'ai une intervention de M. Rigaud qui est mentionnée.

LOIC RIGAUD :

Oui M. le Maire, je vous remercie de me donner la parole.

Une explication de vote si vous le permettez au nom du Groupe Lyon en Commun. Nous voterons cette délibération, puisqu'elle a un impact provisoire dans l'attente d'un travail de fond dans le cadre de la conférence des maires d'arrondissements, des conseils d'arrondissement et dans les futures commissions mixtes paritaires qui seront créées et que nous saluons, qui permettent d'harmoniser les barèmes et les règles de gestion à venir.

Pour faire face à l'urgence climatique, sociale et démocratique que nous avons beaucoup citée ce soir avec les délibérations précédentes, Lyon en Commun a défendu le principe de gratuité. Une gratuité qui existe dans un certains nombres de secteurs d'intérêt général, comme l'éducation, la santé. Nous l'avons proposé lors de la campagne sur les transports en commun pour faire face à l'urgence climatique et lutter contre la pollution de l'air. Nous le proposons également dans les bibliothèques pour rendre accessible au plus grand nombre ces dernières. Et nous souhaitons le proposer aujourd'hui dans les futures instances évoquées ci-dessous pour permettre une accessibilité totale aux associations aux salles municipales et d'arrondissement. Une gratuité qui nous semble essentielle dans la période pour permettre de soutenir les actions sociales notamment et autour de la santé publique. Je vous remercie M. le Maire.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix

- Qui est contre son adoption ? Personne
- Qui s'abstient ? Personne

C'est donc adopté à l'unanimité.

Je vais passer la parole à Mme Trias.

ELODIE TRIAS :

Merci monsieur le Maire, cher.e.s collègues. Je me permets quelques propos introductifs concernant les 4 délibérations présentées ce soir sur la végétalisation de la Ville.

C'est un objectif du mandat pour lequel nous nous étions engagé afin de répondre aux défis climatiques, afin de réduire les îlots de chaleur, pour favoriser la biodiversité, déminéraliser la ville et la rendre perméable et également pour permettre d'améliorer la qualité de vie des habitant.e.s

Ces quelques délibérations sont communes à l'ensemble des arrondissements et soulignent la transversalité de notre action municipale pour le mandat qui s'ouvre.

Il s'agit d'une démarche globale pour entretenir notre patrimoine naturel, le développer en conquérant de nouveaux espaces notamment sur la voirie ou encore dans les cimetières, afin de créer plus d'ombre, plus d'aménités pour les habitants, plus de biodiversité.

4-21-2028-80 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Lancement des opérations n°60023844 « végétalisation des rues périmètre UNESCO 2021-2026 » et n° 60023843 « végétalisation des rues hors périmètre UNESCO 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012

Pour en faire une rapide description, il s'agit dans le cadre de la stratégie de développement d'une trame verte cohérente et efficace à l'échelle du territoire. La délibération a pour objet la végétalisation des rues, y compris dans les secteurs historiques afin de créer des liaisons vertes sur les espaces publics et en particulier dans les rues. Cet objectif sera complété par le plan Canopé de la Métropole. Dans le 4^e arrondissement, nous travaillerons à la mise en œuvre d'une liaison verte est-ouest. J'en ai terminé M. Le Maire.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Qui est contre ? Personne
- Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité.

Rapport 86, c'est toujours vous Mme Trias.

4-21-1976-86 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Rapport 90, c'est pour vous Mme Trias, également.

4-21-1954-90 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet :

Merci Monsieur le Maire, cher.es collègue, la délibération a pour objet l'autorisation de programme concernant la gestion et la modernisation d'équipements variés tels que l'ensemble des squares, les parcs et jardins, mais également le mobilier urbain, les jeux d'enfants et les fontaines sur l'espace public.

C'est pour moi l'occasion de souligner la qualité du travail des équipes des espaces verts, qui partagent avec passion leurs expertises d'aménagements paysagers et leurs connaissances botaniques et qui réalisent un travail exceptionnel.
Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Il y a des interventions sur cette délibération ? Non. Je partage avec vous, la joie de travailler avec le service des espaces verts. Ce sont en effet des gens passionnés et passionnants.
Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Qui est contre ? Personne
- Qui s'abstient ? Personne.

C'est donc adopté à l'unanimité.

J'émets une certaine jalousie à l'égard de Mme Trias.
On passe au rapport 91, sur les petits aménagements de l'espace public.

4-21-1949-91 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet :

Au-delà des interventions quotidiennes d'entretien des espaces verts que nous venons d'évoquer, l'objet de la délibération n°91 a pour objet les opérations de proximité.

Ce programme est défini annuellement en accord avec l'ensemble des mairies d'arrondissement sous l'intitulé de « demandes de réalisation de travaux » (DRT). Ces opérations peuvent être aussi menées en coordination avec les services de la Métropole – dans le cadre des opérations « FIC » et « Proximité ».

Donc, si vous me permettez, je profite de la délibération pour revenir sur quelques projets de la DRT 2020 et 2021.

Pour l'année 2020, nous avons repris les projets en cours tels que : la réfection du square Millaud ou encore la réfection de l'aire de jeu de la Cerisaie qui a pris du retard, à cause du

confinement de l'année passée et pour laquelle nous commencerons prochainement une concertation avec les usagers, à la fois les usagers adultes et aussi les enfants.

La DRT a également permis l'accompagnement de végétalisation de deux projets de proximité.

- la mise en conformité des traversées piétonnes de la rue Dumont d'Urville. Dans ce cadre-là, nous avons souhaité mettre à disposition des habitant.e.s un grand espace à végétaliser.

Une assemblée de quartier co-portée par le conseil de quartier EST, aura lieu prochainement

Dans le cadre des projets 2021, nous avons souhaité concentrer notre enveloppe DRT sur la réfection du square Bouvier.

Le besoin de réfection de ce square était identifié depuis de nombreuses années, celle-ci faisait partie du plan d'investissement du précédent mandat mais n'a pas été réalisée.

A notre arrivée, nous avons souhaité prioriser la réfection de ce square dans nos opérations 2021.

Très prochainement, nous entamerons une phase de concertation qui sera l'occasion de partager avec les usagers dont les CVC, les conseils de vie collégienne, des établissements qui sont à proximité. Donc les intentions de ce projet et de travailler sur différents éléments d'aménagement du parc.

J'en ai terminé M. le Maire. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Je n'en ai pas noté, mais si quelqu'un veut intervenir ? Non.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

On passe au rapport 94, Mme Trias, allez-y.

4-21-1944-94 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : .

Merci M. le Maire, cher.e.s collègues, La délibération n°94 a pour objet les études préalables à la mise en œuvre des projets de végétalisation et d'espaces verts. Cela nous permet d'anticiper sur les espaces à réaliser, et d'initier une première démarche d'étude grâce aux DRE, qui veut dire l'enveloppe dédiée aux études.

Pour conclure, l'ensemble de ces délibérations sur la végétalisation de la ville, cela nous permet de répondre aux enjeux climatiques, c'est évidemment bon pour le climat, je l'ai

indiqué en introduction, mais également souhaitable pour les habitants car la proximité d'un espace de nature agit favorablement sur la santé à la fois physique et psychique,

J'en ai terminé pour la présentation M. le Maire.

Je vous en remercie

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des prises de paroles ?

Je vais mettre ce rapport au vote.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne.

Adopté à l'unanimité.

Et encore Mme Trias pour vous, la délibération 96.

4-21-1910-96 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet :

Merci M. le Maire.

La délibération n° 96 a pour objet, l'attribution de subventions à divers organismes. C'est une délibération qui est votée tous les ans en parallèle du budget de la Ville de Lyon.

Comme évoqué, le Budget prévisionnel 2021 de la Ville sera porté au vote lors du prochain conseil c'est pourquoi cette délibération nous est soumise pour ce conseil.

Pour rappel, le conseil d'arrondissement du 4^{ème} et des autres arrondissements ont voté leur dotation de gestion et leur dotation d'animation en novembre.

Il s'agit là de voter les subventions connues à ce jour et proposées pour les associations dont le siège est sur le 4^{ème}, dans le domaine culturel notamment : Soierie vivante, Théâtre de la Croix Rousse, Villa Gillet. Mais aussi des subventions globales pour les structures qui ont un rayonnement plus large et qui impactent notre territoire : Alpil, Agence d'urbanisme, Ordre des avocats du barreau qui assure des permanences d'avocats en mairie d'arrondissement, ainsi que les associations d'agents municipaux.

Je crois que j'ai fait le tour, je vous remercie.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

- Qui vote contre ? Personne

- Qui s'abstient ? Personne

Adopté à l'unanimité.

Je vais passer la parole à M. Arrondeau pour le rapport 1948, qui est l'élaboration du règlement local de publicité de la Métropole de Lyon. Je rappelle que ce rapport est présenté en Conseil d'Arrondissement pour débat mais qu'il n'y aura pas de vote.

M. Arrondeau, c'est pour vous, la délibération 1948, s'il vous plait.

4-21-1948-92 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet :

Merci M. Le Maire. Bonsoir à tous. J'ai la charge de vous présenter les grandes orientations de ce règlement local de publicité, qui s'appelle communément RLP. Si vous voulez bien, je vais partager l'écran pour cette présentation pour que vous puissiez constater aussi les grandes orientations et pour pouvoir en débattre. C'est un débat sans vote comme l'a rappelé M. le Maire. Tout le monde voit bien ?

La Métropole est compétente pour élaborer le RLP sur l'ensemble de son territoire en application du code de l'environnement modifié par la loi Grenelle 2. Comme vous pouvez le voir sur la carte, le RLP métropolitain remplacera les 42 RLP communaux qui sont déjà existants. Pour être assez bref, les communes en jaunes et orange n'ont pas de RLP et les communes inscrites en vert et en bleu ont déjà un RLP.

L'élaboration du RLP métropolitain a commencé par une délibération au 15 décembre 2017 qui lançait la procédure et approuvant les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de concertation publique.

Cette 1^{ère} phase de travail a permis aux élus métropolitains, communaux et d'arrondissement de débattre sur des orientations générales entre juin et novembre 2018. Et en continuant jusqu'en 2019 puisque la concertation publique s'est tenue de janvier 2018 à avril 2019.

La collaboration avec les communes s'est poursuivie jusqu'à l'automne 2019 avant une phase de pause du fait des élections municipales en 2020.

Le processus de l'élaboration a repris à partir de juillet 2020, à partir des éléments acquis :

- La collaboration importante avec les communes.

Elle permet de poser les enjeux territoriaux à l'échelle de la Métropole et des communes, sur la base des études techniques et juridiques menées.

- La concertation publique.

En particulier celle avec les représentants du milieu professionnel et les associations de défense du cadre de vie permettant l'expression des attentes de chacun.

- L'association des services de l'État, des chambres consulaires et du SYTRAL.

Un calendrier ambitieux, comme vous pouvez le constater nous sommes dans la première étape de ce calendrier.

- De Décembre 2020-mars 2021 avec la co-construction du projet de RLP avec tous les Maires de la Métropole au travers des CTM.
- Le 21 juin 2021 à l'arrêt du projet, et bilan de la concertation, au conseil métropolitain
- En septembre 2021 qui est le délai limite pour les communes pour donner leur avis par délibération. Nous aurons à délibérer en septembre 2021.
- Et en Janvier-février 2022, une enquête publique.

Sachant qu'il faut approuver le RLP en juin - juillet 2022, étant donné que la caducité des RLP communaux a été repoussée au 13 juillet 2022.

Des grands objectifs qui ont été énoncés en 2017 dans lesquels on se retrouve toutes et tous.

- Garantir un cadre de vie de qualité en prenant en compte la diversité des paysages urbains, péri-urbains et naturels, dont le patrimoine exceptionnel comme ordinaire, qui participe à l'identité de l'agglomération.

- Développer l'attractivité métropolitaine que ce soit les lieux de vie, de travail ou de tourisme, en développant la meilleure efficacité des messages dans un environnement urbain de qualité.
- Développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités. Il s'agit d'harmoniser les règles et de développer une équité réglementaire à l'échelle du territoire de la Métropole tout en tenant compte des spécificités locales.

Une volonté de renforcer les orientations débattues en 2018 pour une action plus déterminante sur le cadre de vie, on constate que :

- La publicité permet l'expression citoyenne, la promotion des activités culturelles, sportives, et la promotion du tissu économique local.
- Mais elle est trop souvent une atteinte esthétique et paysagère, une source de pollution lumineuse et de consommation énergétique disproportionnée.
- Et elle promeut très largement un modèle de société non compatible avec la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité, et bien sûr peut être nocive par ses effets sur la santé physique (lumière bleue, mal bouffe ...) et psychologique (normes sociales discriminantes ...).
- Une volonté aussi de maintenir la collaboration avec les communes et les arrondissements au travers des CTM, Conférences Territoriales des Maires.

Je vais vous présenter les orientations générales du RLP métropolitain qui sont soumises au débat sans vote :

4 orientations :

- 1- La préservation de la qualité paysagère et urbaine
- 2- La lutte contre la pollution lumineuse
- 3- Le développement d'un cadre de vie apaisé
- 4- Une harmonisation réglementaire pour une équité territoriale

1- Pour la préservation de la qualité paysagère et urbaine.

On voit que certains dispositifs peuvent être une source de pollution visuelle importante, quel que soit le site d'installation. On recherche les moyens de contraindre fortement les dispositifs. Il s'agit d'interdire ou encadrer fortement particulièrement l'usage du numérique et le très grand format publicitaire comme sur les bâches, comme vous le voyez sur cette photo.

Le mobilier urbain comme support de la publicité peut permettre la diffusion d'information locale et de proximité, d'information culturelle par exemple, mais cela ne doit pas se faire au détriment du paysage urbain.

Il s'agit donc de limiter la taille de la publicité admise sur le mobilier urbain à 2m² maximum

2- Dans la lutte contre la pollution lumineuse les enseignes et les publicités lumineuses ont des impacts négatifs sur la biodiversité et participent au gaspillage énergétique. Elles génèrent une pollution lumineuse néfaste pour le cadre de vie.

On souhaite élargir la plage d'extinction nocturne des dispositifs publicitaires et des enseignes. En proposition, c'est d'avoir une extinction des enseignes à la cessation de l'activité – publicités éteintes de 22h à 7h. Je rappelle que le code de l'environnement prévoit déjà une extinction des enseignes entre 1h et 6h du matin. C'est déjà une disposition nationale.

Aussi, l'objectif est de fortement contraindre l'implantation des dispositifs lumineux et numériques et donc interdire dès que cela est possible les dispositifs les plus polluants, comme on le voit sur cette photo.

3- Le développement d'un cadre de vie apaisé.

Le cadre de vie des habitants et usagers du territoire Métropolitain doit être au service du lien social et de l'économie de proximité.

Une réduction de la taille des publicités admises permettra une meilleure intégration urbaine.

Il s'agit ici de diminuer la taille maximale de la publicité sur le territoire urbain. Aussi on souhaite édicter une règle de densité stricte. On a trop souvent, trop de publicité comme on le voit sur la photo dans certaines zones de la Métropole. Il s'agit de réduire le nombre de dispositifs publicitaires sur les terrains privés. Ce qui permettra justement de laisser une plus grande visibilité aux enseignes des activités et des commerces.

La proposition c'est de réduire le nombre de panneaux publicitaires et d'établir une règle de densité stricte sur l'ensemble de la Métropole.

Là aussi, on souhaite limiter la publicité, dans l'espace privé et sur l'espace public, à proximité des équipements, notamment des écoles. L'environnement autour des équipements accueillants du public doit être apaisé. Il s'agit pour notre arrondissement, notamment pour tous les territoires de la ville d'identifier les sites et les leviers réglementaires.

On a aussi comme problématique des enseignes de trop grande taille ou disproportionnées qui nuisent au cadre de vie et à la visibilité des activités.

L'intention est d'adapter les enseignes au site d'implantation.

Donc des enseignes respectueuses de leur environnement doivent être mises en place, de l'environnement et de l'architecture et mutualisation des enseignes scellées comme on voit sur la photo à gauche.

4. Une harmonisation réglementaire.

C'est un travail qui est aussi mené par les services de la Métropole donc d'avoir une harmonisation sur l'ensemble du territoire métropolitain. La majorité des interdictions publicitaires qui sont édictées par la loi doivent être maintenues. Il s'agit de limiter la publicité au petit format sur mobilier urbain et au micro-affichage sur les devantures commerciales.

L'harmonisation réglementaire, comme je le disais, c'est un souci de justice territoriale et de facilité de compréhension et de mise en œuvre du document. Les règles seront unifiées à l'échelle de la Métropole lorsque cela est pertinent.

La proposition est de limiter les différents formats de la publicité et du nombre de zones utilisées dans le document. En plus clair, on passe d'un RLP comprenant un certain nombre de zones à un RLP beaucoup plus simplifié et harmonisé sur le territoire métropolitain.

Je vous ai présenté ces grandes orientations qui sont maintenant soumises au débat au sein du Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie M. le Maire.

REMI ZINCK :

Merci M. Arrondeau. J'avais déjà noté une intervention de Mme Palomino. D'autres pourront intervenir. Mme Palomino, si votre intervention tient toujours, je vous en prie, vous avez la parole.

SYLVIE PALOMINO :

Je vous remercie M. le Maire, mais en préambule, je voulais vous rassurer, suite à votre remarque de tout à l'heure. Il n'y a pas de rapprochement de nos groupes d'opposition.

Je prends la parole maintenant sur ce débat, sur le règlement intérieur de publicité. Le processus qui a été très bien décrit par Matthieu Arrondeau, et je le remercie pour cette présentation, ce processus de l'élaboration de ce nouveau règlement local de publicité, a débuté en 2017, en concertation avec chacune des 59 communes, des professionnels du secteur et des associations engagées sur le sujet. Donc, c'est une obligation légale qui vise à remplacer les 42 règlements locaux existants aujourd'hui. A défaut de voir le règlement national de publicité s'appliquer, il ne sera pas possible d'appliquer des mesures plus restrictives. A ce stade, notre groupe se félicite de voir que l'essentiel du travail réalisé entre

2017 et 2020 à ce sujet a été très largement repris par la nouvelle majorité à la Métropole, ce qui prouve qu'il y a eu un bon travail. Sur les enseignes et dispositifs lumineux, la nouvelle majorité souhaite limiter leurs amplitudes horaires, c'était également notre volonté avec une légère différenciation en fonction des lieux. Sur les publicités lumineuses, il est proposé d'interdire les dispositifs les plus polluants. Nous proposons de développer des dispositifs ne fonctionnant qu'aux périodes de flux importants avec des gabarits moindres que les dispositifs classiques. Sur les bâches publicitaires, il est proposé d'interdire ou d'encadrer fortement, le très grand format publicitaire. Nous proposons également d'en limiter fortement la taille, les formats et les lieux d'implantation. Sur la mutualisation des enseignes scellées, sur la réduction de la taille de la publicité, sur la préservation des séquences paysagères, patrimoniales, les propositions du nouvel exécutif rejoignent en grande partie le travail de la majorité précédente. D'ailleurs, le vice-président à la Métropole a indiqué en commission que 80 à 90% de ce qui est présenté dans le nouveau plan est repris du travail précédemment réalisé.

Sur la méthode, nous sommes néanmoins plus dubitatifs en constatant, et c'est le cas dans ce que nous avons entendu ce soir, que le processus est repris depuis le début ou presque, une large consultation publique a déjà eu lieu associant les Maires, les acteurs économiques, comme associatifs, et l'Etat. Les prochaines étapes auraient dû être le lancement d'une enquête publique avec adoption par le Conseil de la Métropole au plus tôt. Aujourd'hui, elles sont respectivement repoussées, comme vous l'avez dit, à janvier et juillet 2022 pour permettent de recommencer la concertation. Pourquoi perdre encore un an pour un projet que vous présentez comme dans la continuité du travail qui a été fait précédemment ? Et comment être sûr que les avis émis ici, ce soir comme dans les 8 autres arrondissements de Lyon et au Conseil Municipal prochainement, et dans les 58 autres communes de la Métropole, seront entendus et pris en compte ?

Nous en revenons à nos échanges sur la place des arrondissements et des communes dans la relation avec la Métropole. Permettez-moi aujourd'hui de douter que tous ces avis soient réellement pris en compte. En attendant, les dispositifs publicitaires que nous souhaitons voir collectivement diminuer ou supprimer, vont se maintenir durant encore au moins 20 mois. Que de temps et d'énergie perdus !
Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ? Je n'en vois pas, cela va être rapide puisqu'il n'y a pas de vote. Donc s'il n'y a pas d'autres prises de paroles, nous allons passer la parole à Mme Guitard, pour le rapport 81. Mme Guitard, je vous en prie c'est à vous.

4-21-2012-81 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet :

4-21-1978-84 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet :

Merci Monsieur le Maire,
Re-bonsoir à tous,

Si vous me le permettez M. le Maire, je traiterai ensemble les deux délibérations 81 et 84, puisque à mes yeux, elles sont entièrement liées. Elles concernent les budgets dédiés aux travaux que nous allons engager pour les locaux de la Mairie du 4^e et dont le principe a été acté par le Plan de mandat et le Plan Climat tandis que leur financement l'est par la PPI, trois dossiers que nous venons d'approuver à la majorité.

Ces deux délibérations constituent la réponse à une préoccupation, une nécessité qui nous a sauté aux yeux à tous au sein de la majorité d'arrondissement, dès notre arrivée en juillet dernier. Monsieur le Maire en a parlé : il s'agit de la dette patrimoniale dont nous héritons. Ces deux délibérations nous tiennent donc à cœur à tous, comme elles me tiennent à cœur personnellement, et ce pour plusieurs raisons.

L'une d'entre elles est attachée à la fois à ma délégation au patrimoine architectural de la Croix Rousse et à mon métier de prof d'Histoire-Géographie... L'Histoire, ce n'est pas seulement une suite de dates ou de grands Hommes. C'est surtout et avant tout la vie, celle des habitants, celles des hommes et des femmes qui font un territoire et vivent ensemble. Et l'histoire des humains, leurs vies, s'incarne. Elle s'incarne dans les traces qu'ils laissent. Que ce soient sous la forme d'idées ou d'œuvres d'art ou que ce soient ce qu'ils bâtissent. Notre Mairie est une trace. Elle a été construite en 1867, faisant suite à celle de l'impasse Gigodot et à celle de la Place des Tapis. Elle porte les traces de l'histoire du quartier : les plus anciens Croix-Roussiens se souviennent notamment de la Caisse d'Epargne installée à l'emplacement de l'actuel Etat Civil (où nous avons nos petits Livret A ouverts par nos grands-parents à la naissance...) et chaque enfant de l'arrondissement, apprenant à lire, a certainement interrogé ses parents sur la devise des Canuts qu'elle porte fièrement sur sa façade. Mais, comme tout bâtiment d'âge vénérable, celui-ci vieillit, s'abîme et se dégrade. Aujourd'hui, il est dans un état assez déplorable, certaines fenêtres fendues voire brisées au grenier laissent entrer tous les vents, des dégâts des eaux ont mis à mal des circuits électriques et certains faux-plafonds sont à demi tombés. Bref, il y a urgence à rendre tout son lustre à la Maison Commune !

Mais ce n'est pas seulement par souci de beauté du patrimoine qu'il y a urgence à restaurer et réparer cet édifice. Nous l'avons évoqué dans l'étude du Plan Climat de la Ville : comme nombre de « vieux » bâtiments, notre mairie est une passoire thermique et nécessite une rénovation de qualité qui la fasse entrer dans l'ère de la sobriété et de l'économie d'énergie ... tout autant que dans celle des économies tout court. Car nous l'avons vu en septembre : lorsqu'un bâtiment est mal isolé, il consomme beaucoup et participe du réchauffement climatique mais aussi de la dépense publique, car l'énergie a un coût. Il est donc temps pour la Ville de donner l'exemple et de s'attaquer aux réparations. Ainsi, l'urgence de penser transition énergétique pour la Mairie est la seconde raison pour laquelle ces délibérations me tiennent à cœur.

La troisième raison, si je l'avance en dernier, c'est sans doute pourtant la plus importante à mes yeux, à mes yeux de fonctionnaire et à mes yeux d'élue communiste, et va me permettre de parler de l'âme de cette Maison Commune. Parce qu'une Mairie, ce n'est pas qu'un bâtiment ou un groupe d'élus majoritaires qui gouvernent un territoire comme on le dit souvent. Une Mairie c'est aussi, et peut être d'abord, ceux qui sont la colonne vertébrale du service public et en assurent la continuité, quelles que soient les conditions, quelle que soit la période et quelle que soit les couleurs politiques des élu.es. Une Mairie, ce sont d'abord des agents, des femmes et des hommes, qui se soucient du service public, qui accueillent les habitants, les renseignent, les guident, les aident... Et les conditions dans lesquelles ils et elles le font se doivent d'être exemplaires, à la hauteur de leur investissement au service des habitants.

Je ne reviendrai pas ici sur tout ce que nous devons aux agents de la Ville de Lyon qui, depuis un an, ont permis la continuité des services, malgré la pandémie, malgré des effectifs souvent tendus et je me félicite à nouveau de la volonté de la mairie dans le cadre du Plan de Mandat sur le Pacte Social de changer cette situation tendue des agents. Je veux juste signaler que face à l'investissement et au dévouement des agents, la moindre des choses est de leur donner de bonnes conditions de travail et notamment des locaux qui ne soient pas un four l'été et une glacière l'hiver tout en assurant un accueil de qualité aux usagers de l'arrondissement ! Donc, vous le comprenez, là aussi il y a urgence à lancer ces travaux ! Pour toutes ces raisons, je vous demanderai donc d'approuver ces deux délibérations, 81 et 84. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions soit sur la 81 ou la 84 qui ont été présentées ensemble ? On peut les grouper aussi les interventions, je pense qu'elles seraient proches s'il y en avait. Mme Pellet, allez-y je vous en prie.

ANNE PELLET :

C'était juste un petit commentaire, sur ce que je découvre de notre mairie d'arrondissement. Je me réjouis que vous entamiez ces travaux. Je ne pensais pas que la mairie était dans un état pareil souffrant aussi d'ailleurs d'accès PMR dignes du nom, de rénovation énergétique. Il faut évidemment vivre dedans pour s'en rendre compte. Je vous remercie d'entamer ces travaux qui me sembleraient urgents et surtout doivent être exemplaires pour inciter les autres à bien comprendre ce que c'est de ne plus vivre dans une glacière l'hiver et un four l'été. Je me réjouis de cette bonne décision.

REMI ZINCK :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? J'en fais juste une petite pour l'anecdote. Avant la Caisse d'Epargne Mme Guitard, il y avait autre chose, le saviez-vous, prof d'histoire que vous êtes ? Le commissariat de police était à la place de la Caisse d'Epargne. C'est pour la continuité de l'histoire !

Je vais mettre ce rapport aux voix, le 81.

Est-ce qu'il y a des gens qui votent contre ? Je n'en vois pas.
Qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas.
C'est adopté à l'unanimité.

Sur le 84 que vous avez présenté en même temps Mme Guitard, est ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas.
Des absentions ? Je n'en vois pas.
C'est adopté à l'unanimité.

Et vous n'en avez pas fini, puisque vous avez le rapport 102.

4-21-1853-102 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet :

Merci M. le Maire. Cette délibération est l'occasion à la fois de parler de végétalisation, même si on nous a dit qu'on en parlait beaucoup d'une manière générale, de patrimoine humain cette fois, et de démocratie !

Tout d'abord, je me réjouis de l'inauguration dès les beaux jours et si la crise sanitaire nous le permet bien évidemment, d'un nouvel espace vert sur notre arrondissement. Un petit jardin situé à l'est de l'arrondissement, un nouvel îlot de fraîcheur et de rencontre, sur une part du territoire où le bâti domine plus que le végétal, même si en l'occurrence à l'angle des rues Bonafous et Lebrun, on est au-dessus des Balmes.

Nouveau jardin : qui dit nouveau lieu, dit dénomination. Comme vous le savez et la quinzaine précédent le 8 mars en a fourni la preuve, notre majorité a décidé d'être extrêmement volontariste dans la lutte pour l'égalité femme/homme en utilisant tous les leviers disponibles pour donner aux femmes la visibilité équitable qu'elles n'ont pas aujourd'hui dans une ville dont le genre est majoritairement masculin ! Nous avons donc décidé que chaque nouveau jardin, chaque nouvelle rue, chaque nouveau bâtiment à nommer porterait le nom d'une femme.

En parallèle, vous le savez également puisque nous l'avons évoqué au sein de ce CA au cours des derniers mois à plusieurs reprises, nous avons à cœur de mener de vraies consultations des habitants, de travailler à rendre du pouvoir de décision aux Conseils de Quartier et à aller vers plus de démocratie locale et directe.

C'est pourquoi, lorsque la Ville nous a interrogés il y a quelques mois sur le nom que nous souhaitons donner à ce jardin, il nous est apparu évident que ce choix devait se faire en concertation avec le Conseil de Quartier Est plutôt qu'au deuxième étage de la Mairie, c'est à dire dans les bureaux des élu.e.s.

En tant qu'élue référente du Conseil de Quartier Est, je me suis donc tournée vers la présidente et le co-président du conseil et leur ai proposé de lancer un vote citoyen pour choisir la personnalité qui donnerait son nom au jardin. L'idée les a séduits et ils sont même allés au-delà, en en faisant la publicité sur les réseaux sociaux, en invitant largement les habitants à y participer, même au-delà du Conseil de Quartier Est. Sur une dizaine de jours, plus de 110 personnes ont répondu à l'appel, mené sur deux tours de vote : un premier où chacun pouvait proposer un nom ou voter pour une femme déjà désignée. Puis un second où les votants choisissaient parmi les 5 femmes arrivées en tête. Cette démarche a permis à la fois de mobiliser les membres du Conseil de Quartier mais aussi d'autres habitants qui ont participé à la consultation et ont depuis rejoint le Conseil de Quartier Est, qui a le plus grand nombre d'adhésion de la Croix Rousse, ce qui, à mes yeux, est déjà un effet extrêmement positif de la démarche, que nous souhaitons développer et réitérer. Et cette consultation a permis de choisir une personnalité que les Croix-Roussiens connaissent bien et qui nous manque depuis 2002 !

Marie-Thérèse Mora... Marie-Thé. Mère Lyonnaise, la « Reine Mère ». Née en 1933, elle avait ouvert son canit en 1966, en reprenant le Comptoir des Bressans au 12 de la rue Ozanam, sur le 1^{er} certes, mais pile en face de l'entrée de la Mairie du 4^e ! D'abord petit estanco où l'on buvait des momies et des Suzes en grignotant sur le pouce, l'endroit est vite devenu le rendez-

vous des travailleurs comme des patrons des alentours, des maraîchers comme des fêtards de tous âges. Que l'on y ait bu des sirops en s'accrochant aux basques d'un papa ou d'une maman qui y taillait le bout de gras avec les copains ou qu'on y ait fait un petit mâchon en rentrant de bringue, qu'on s'y soit essayé à la babasse ou qu'on y ait partagé un blanc limé à l'ouverture du marché, nous avons tous et toutes comme Croix-Roussiens des souvenirs de chez Marie-Thé. Des souvenirs qui tiennent au lieu bien sûr, mais surtout à Marie-Thé, à son accueil, à la bonne nourriture, à la bonne franquette... bref, à l'esprit qu'elle insufflait au lieu. Un esprit populaire, convivial, sans chichi, un esprit humain d'abord, qui permettait à chacun de se sentir à l'aise, à sa place et qui correspond tellement à l'esprit de notre quartier ! C'est pour toutes ces raisons, que je vous propose évidemment d'approuver cette dénomination et je vous donne à tous rendez-vous pour une inauguration dans cet esprit Croix-Roussien dès que les conditions nous permettront de l'organiser. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

C'était une présentation qui sentait fortement le vécu et l'anisette, tout ce que l'on aime ! Est-ce qu'il y a des gens qui ont une prise de parole ? Oui M. Kimelfeld je vous avais noté. Et M. Rigaud, vous étiez noté.

DAVID KIMELFELD :

Quelques mots d'abord pour revenir sur les mots d'Aline Guitard, je crois que les plus anciens d'entre nous, je crois que je suis le plus ancien dans cette assemblée, se rappelle qui était ce lieu et Marie Thé. Aline Guitard l'a bien décrit. On s'y est jamais croisé mais peut-être que nos horaires ne correspondaient pas. C'est vrai que, je dois l'avouer maintenant j'y étais plutôt à l'ouverture à 5h du matin. Non pas parce que je me levais à 4h30 mais plutôt parce que je rentrais me coucher, voyez-vous. Et on y croisait, c'est vrai, des personnes assez extraordinaires. On y croisait en même temps, comme vous l'avez dit, des agents de la collecte, qu'on n'hésitait pas à l'époque parce que c'était politiquement incorrect, à les appeler les éboueurs. On y croisait des travestis, on y croisait des gens qui rentraient de nuit, des gens du marché et on y croisait surtout Marie Thé qui était une personne, vous l'avez bien décrite, comme quelqu'un d'une très grande générosité et je crois que s'il n'y avait qu'un seul mot pour la résumer, c'est cette très grande générosité.

Alors simplement, avec un peu de sourire, je dis que bien sûr nous allons souscrire à cette délibération et surtout attendre avec beaucoup d'impatience l'inauguration et j'espère que cette inauguration pourra s'exonérer peut-être de l'urgence climatique pour retrouver l'esprit de Marie-Thé. Vous savez, elle avait notamment un foie de veau qui trempait dans du beurre bien gras. Elle avait des gratins de macaronis extrêmement costauds. Elle avait du vin qui était bien loin du vin biodynamique ! Aujourd'hui il est difficile d'en trouver. Non pas du vin biodynamique trop sur la Croix Rousse mais un bon vin qui est bien charpenté. J'espère M. le Maire que lors de cette inauguration, vous nous permettrez, même en contradiction avec l'urgence climatique de fêter cette inauguration dans l'esprit de Marie-Thé. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

J'espère sincèrement qu'on pourra le faire et on essaiera de choisir une date qui nous permettra si possible de ne pas être confinés. Un moment où peut-être les contaminations diminueront.

Je souscris à votre demande sans problème.

Mme Pellet et après j'ai M. Rigaud

ANNE PELLET :

Ecoutez, on vient de passer un bon moment ! Merci David de nous avoir bien parlé et de nous avoir donné l'eau à la bouche à 20h00 et des poussières. Un moment où on a bien envie de dîner. Un bon plat façon Marie-Thé, cela fait bien envie maintenant. Et puis merci Aline Guitard parce que vous avez mis beaucoup d'émotion dans votre discours pour Marie-Thé.

Au-delà, c'est toute la Croix Rousse qui se retrouve dans ce personnage qu'elle était. Les mères lyonnaises sont tellement importantes pour nous. Nous aussi, nous avons notre mère lyonnaise à la Croix Rousse. On l'aime beaucoup, on en est très fière et c'était important de le rappeler. Je pense qu'on oublie trop vite des personnages comme cela, qui sont des références, un parcours de vie, c'est une énergie. C'est une femme qui s'impose dans un milieu avec des chefs sans « -ffes ». C'est bien de le dire. Finalement les mères lyonnaises ont donné cette impulsion à la grande gastronomie lyonnaise qui a une belle réputation aujourd'hui. C'est elles qui ont anticipé, on peut en citer dans tous les quartiers de Lyon et banlieues.

Aussi, cela m'amuserait un jour de savoir qui sont les autres personnalités féminines qui sont sorties de la concertation. Cela serait amusant de voir à qui pense les gens, et c'était joli de faire cette concertation. Et puis j'espère qu'on pourra bientôt accéder à ces jardins et on aimerait bien avoir plus de nouvelles. Si vous en avez, on est preneurs ! Assister à l'inauguration, bien évidemment. En souhaitant qu'il y ait un vrai panneau, qui ne soit pas publicitaire mais informatif sur qui elle était. Parce que les gens vont passer devant sans forcément le savoir. Qu'elle soit bien illustrée, à la hauteur de ce qu'elle mérite d'être aujourd'hui. En tout cas, merci pour ce choix.

REMI ZINCK :

Alors, avant de passer la parole à M. Rigaud j'ai un « tac-au-tac », on va dire comme ça dans le langage de Mme Guitard.

ALINE GUITARD :

Il y a aucun souci pour faire circuler les noms qui ont émané des habitant.e.s. Il y avait des tas de noms très intéressants, divers et variés. On travaille effectivement avec la mairie à des panneaux, parce qu'on s'est fait la remarque mais pas seulement pour ce nouveau square mais pour plein d'autres squares qui ont des noms de gens. Les habitant.e.s ne savent pas forcément qui sont ces gens. C'était très évident au moment où on a nommé le lieu et puis, avec les années, la mémoire se perd. Il y a un travail qui est mené avec Mme Delaunay et M. Godinot pour pouvoir avoir des panneaux qui permettent que la mémoire se transmette.

ANNE PELLET :

Merci beaucoup. Un monument qui mériterait son panneau, c'est le « Gros Caillou ».

REMI ZINCK :

Merci bien. M. Rigaud, vous avez la parole.

LOIC RIGAUD :

Un petit mot rapide pour vous remercier Aline Guitard pour la présentation qui était effectivement pleine d'émotion et très juste, y compris dans la décision qu'on a pris en majorité de faire le choix que toutes les futures nominations, de rues, de parcs, soient des personnalités de femmes qui ont compté sur l'arrondissement. Je crois que c'est quelque chose d'important, y compris de faire ce choix de la démocratie. Finalement, ce n'est pas des élu.e.s qui ont fait leurs choix pour leurs arrondissement, y compris ce n'est pas des pairs qui choisissent souvent leurs pairs, c'est pourquoi on a beaucoup d'anciens députés maires avec tout le travail qu'ils ont pu mener et que je salue pour notre ville ou l'arrondissement, le territoire en général. Il n'y a pas que ces députés-maires qui ont agi pour l'arrondissement. Il y a aussi tous les citoyen.n.e.s au quotidien. Finalement redonner la décision, non pas au niveau de quelques élu.e.s enfermés dans un bureau, comme vous avez pu le dire, mais redonner la décision aux citoyen.n.e.s permet peut-être de diversifier un peu les origines sociales y compris de ces personnes, le sexe. J'espère qu'on aura de nombreuses places et de nombreuses rues qui auront des noms qui ressemblent peut-être un peu plus aux gens du quotidien. Tout simplement pour annoncer que dans les prochaines semaines nous aurons des nouvelles consultations en ligne, en lien avec les Conseil de Quartier, sur d'autres squares, places, qui seront menées. Je le ferai en lien, en tant que conseiller au dialogue citoyen, en lien avec les élu.e.s référents des Conseils de Quartier. Et donc, cela sera les Conseils de Quartier qui auront un peu l'initiative sur ces sujets-là, pour continuer cette démarche citoyenne.

REMI ZINCK :

Merci M. Rigaud. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre cette délibération aux voix.

Qui s'oppose ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Adopté à l'unanimité.

Je vais passer la parole maintenant à Mme Nadège Borron. C'est à vous Mme.

4-21-1990-82 : Rapporteur : NADEGE BORRON

Objet : .

Bonsoir et merci. Cher.e.s collègues, je vous présente la délibération concernant la subvention de 3000 euros pour l'association l'Ouvre Porte, association Croix-Roussienne. Lyon vit depuis plusieurs années, comme de nombreuses grandes villes, une crise du logement qui engendre un grand nombre de personnes en situation de rue. L'association l'Ouvre Porte est une association lyonnaise de citoyens et citoyennes qui tente de palier à cette situation étant donné la saturation des dispositifs traditionnels et d'urgence. Les actions principales proposées sont l'hébergement citoyen ainsi que les « Nuits suspendues » en partenariat avec des auberges lyonnaises. L'Ouvre Porte a aussi étendu son engagement avec des « repas suspendus » dans des cafés partenaires pour des personnes n'ayant pas la possibilité de se nourrir. Mais aussi, elle a créé un accueil convivial autour du partage d'expérience entre tous les adhérents avec l'Ouvre Bar.

Pour la première fois, la Ville de Lyon soutiendra un projet social innovant de solidarité et d'hospitalité qui a fait ses preuves, je vous le garantis. C'est pourquoi, je vous invite à voter favorablement pour cette délibération afin d'aider cette association au développement de ses actions. Merci.

REMI ZINCK :

Merci Mme Borron. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en ai pas noté.

Je vais mettre cette délibération aux voix.

Qui est opposé ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

C'est donc adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je passe la parole à Mme Laura Arnod, pour la délibération 83. Allez-y Mme.

4-21-1983-83 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet :

Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous souhaiter bonne soirée. Je vais démarrer sur la délibération 83, mais avant cela puisqu'elle concerne des travaux sur les groupes scolaires, je voudrais répondre aux remarques et aux interrogations de Mme Palomino, concernant les travaux dans les écoles. Comme l'ont rappelé M. le Maire et Mme Guitard, nous héritons effectivement d'un bâti scolaire en mauvais état. Sur le 4^{ème}, des observations, comme des papiers peints que se décrochent, des toilettes boudés par les élèves tellement elles sont dans des états déplorables, des salles de classe en maternelle sans accès à des points d'eau, des infiltrations d'eau. Voilà, je ne vais pas faire une liste à la Prévert mais effectivement, nous devons tenir compte quand même d'un état compliqué. Je ne me retrouve pas sur la remarque de Madame Palomino sur le fait qu'on n'investissait pas sur nos écoles. Au contraire, sur le 4^{ème}, il y a quand même 42% de notre budget PPI qui va être alloué justement sur ces investissements de travaux sur les bâtis de nos écoles, sur les restaurants scolaires, mais également sur les cours, on reviendra sur ce point dans une seconde délibération. Je souhaitais également rappeler que

la ville investit massivement sur des aménagements autour des écoles, sur la sécurisation d'aménagement aux abords des écoles et des crèches. Ce sont quand même des actes forts qui vont être menés autour de nos écoles et de nos enfants.

Je démarre sur la délibération qui concerne plus spécifiquement des travaux des groupes scolaires réalisés dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la ville de Lyon.

Il concerne les groupes scolaires suivants

« Groupe scolaire Antoine Remond – dans le 6^{ème}

« Groupe scolaire Lucie Aubrac- dans le 2nd

« Groupe scolaire Michelet –dans le 2nd également

« Groupe scolaire Joseph Cornier – dans notre arrondissement du 4^{ème}.

Ces quatre opérations consistent en divers travaux de conservation du patrimoine relevant du propriétaire.

Pour le groupe scolaire Joseph Cornier à Lyon 4^{ème}, les travaux concernent principalement une première tranche de réparation de corniches et linteaux, qui vont être faits en priorité pour des raisons de sécurité, de remplacement de menuiseries. La rénovation de locaux du bâtiment central qui souffre d'infiltrations d'eau très fortes qui dégradent le bâti depuis plusieurs années et d'un manque frappant d'isolation du bâtiment, qui est un bâtiment, contrairement au reste du groupe scolaire, qui date de la deuxième moitié du XX^e siècle. Ces travaux concernent également le désamiantage de sols sur une partie du bâti et l'amélioration de la mise en accessibilité.

Pour rappel, ce bâtiment est seulement accessible à 40% suite à un diagnostic qui a été réalisé en 2019.

Si ces dispositions recueillent votre agrément je vous propose de voter favorablement pour ces travaux. Merci.

REMI ZINCK :

Merci Mme Arnod. Est-ce qu'il y a des prises de parole, je n'en ai pas noté. Mme Palomino, allez-y.

SYLVIE PALOMINO :

Je me permets de répondre à Mme Arnod. Je ne peux pas laisser dire que rien n'a été fait sur le mandat précédent en termes de travaux. Je pense que vous pouvez vous rapprocher des services pour voir les travaux qui ont été faits. Ce que j'ai pu trouver dans les documents qui ont été mis à ma disposition, c'est des travaux sur Cornier. C'est une école où il y a encore des travaux à faire, mais il y a déjà eu un certain nombre de travaux.

Mais rien sur les écoles que nous voulions inscrire sur la suite de ce plan de mandat si nous avons été aux manettes. Je n'y vois rien particulièrement et je suis très inquiète pour les écoles Lafontaine, maternelle et élémentaire, parce que c'était bien là que la priorité était. En tout cas, vous ne pouvez pas dire que rien n'a été fait sur le mandat dans les écoles. Nous pouvons nous rencontrer si vous le voulez pour en reparler. Merci.

LAURA ARNOD :

Merci Mme Palomino. Juste pour vous répondre très brièvement. Je ne disais pas que rien n'avait été fait mais je constatais quand même qu'on arrivait dans des situations de bâtis scolaires dégradés. Contrairement à ce que vous aviez dit, nous allons investir sur les écoles sur des montants au niveau arrondissement et au niveau de la Ville qui n'avait pas été mis en œuvre par le passé. Je tiens aussi à préciser que dans la PPI sont bien identifiés d'autres établissements scolaires comme Commandant Arnaud et comme le groupe scolaire Lafontaine. Par ailleurs, vous n'êtes pas sans le savoir, au-delà des budgets PPI chaque année nous avons des enveloppes pour les petits aménagements que nous pouvons aussi utiliser pour des travaux spécifiques dans les écoles que nous allons bien sûr utiliser chaque année pour notre arrondissement. Nous aurons aussi une enveloppe de la PPI qui sera dédiée à la question des sanitaires et à l'aménagement des cours. On a différents leviers pour pouvoir avancer sur ces problématiques de bâtiments scolaires.

REMI ZINCK :

Merci Mme Arnod. Il y a M. Kimelfeld qui voulait prendre la main. Je vous en prie.

DAVID KIMELFELD :

Simplement pour dire, sans aucune polémique M. le Maire bien évidemment, mais vous dire que ce que veut dire Mme Palomino c'est que dans cette affaire-là, vous essayez et c'est bien normal de mettre en avant votre budget, votre volonté. Je pense qu'il faut le faire par transparence et par honnêteté intellectuelle, en expliquant quand même que des choses ont été faites et d'ailleurs on aura l'occasion, puisque cela ne paraît pas si clair que cela, pas si transparent, de redire ce qui a été fait en matière d'aménagement scolaire sur la mandature précédente et sur la mandature d'avant où je vous rappelle que notre adjoint était un de vos collègue d'Europe Ecologie des Verts et qu'il a œuvré pendant tout le mandat. Je pense qu'entendre de personnes qui sont au plus près politiquement de lui que rien n'a été fait est assez choquant.

Simplement, nous ce que l'on souhaite, c'est que vous puissiez expliquer que, bien sûr, des choses ont été faites. Bien évidemment il reste beaucoup de choses à faire et vous avez tout à fait raison de le dire. Mais je pense qu'il faut le faire avec une certaine humilité de la même façon que je pense que, vous le savez, il n'y a pas eu à Lyon l'empereur Claude et ensuite Grégory Doucet. Il y a eu des choses qui se sont faites et c'est bien de l'inscrire et c'est choquant pour personne de l'inscrire dans une forme de continuité. Il n'y a pas qu'une rupture politique à avoir il y a aussi une forme de continuité par respect pour les élu.e.s qui ont été avant nous ou avant vous dans cet arrondissement. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Il n'est bien entendu pas question de nier ce qui a pu être fait. Il est par contre question, je crois que c'était le message de Mme Arnod de dire qu'on allait aller beaucoup plus loin, beaucoup plus fort et la programmation pluriannuelle des investissements le montre. Après, évidemment, on ne nie pas le travail parfois qui a pu être fait.

On va mettre ce rapport aux voix. C'est le 83. S'il n'y a plus de prises de parole. Je n'ai pas vérifié, mais je crois que c'était bon.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Il est adopté à l'unanimité.

On passe au rapport 95, toujours pour vous Mme Arnod.

4-21-1926-95 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet :

Cette présente délibération concerne le projet de végétalisation tant attendu par les familles, les équipes pédagogiques et également les enfants, de végétalisation et de désimperméabilisation des cours d'écoles et des crèches.

La Ville de Lyon souhaite mettre en œuvre un plan pluriannuel de végétalisation des cours d'écoles et des lieux d'accueil du jeune enfant au cours du mandat 2020/2026 conformément au projet politique porté par le nouvel exécutif.

Ce projet est stratégique pour la collectivité. Il participe au développement de la nature en ville, la somme de végétalisation des cours d'écoles et des structures petite enfance contribuant à l'augmentation du volume végétal à l'échelle de la Ville. Il sera bien sûr aussi bénéfique aux enfants en favorisant un contact quotidien avec la nature tout en offrant un nouveau support pédagogique.

Réenchanter les cours par la nature sera donc aussi un moyen de donner envie aux enfants de mieux la protéger tout au long de leur vie. L'enfance est également une période qui permet d'inspirer les familles et les adultes en général, notamment les sensibiliser à l'importance de la transition écologique et au fait que chacun doit prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le contact régulier et prolongé avec la nature est aussi synonyme de nombreux bienfaits pour le bien-être et le développement de l'enfant.

Les aménagements qui sont fait dans les cours d'école seront aussi l'occasion de repenser l'équilibre dans les usages des espaces, le développement de nouveaux supports de jeux permettront aussi à l'imaginaire des enfants de se déployer dans leurs précieux moments de récréation.

Cette nature permettra également d'apporter de l'ombrage, de la fraîcheur, d'améliorer le confort thermique des cours et des bâtiments scolaires et des structures de petite enfance, et contribuera à améliorer la qualité de l'air. La volonté est également de désimperméabiliser les sols pour favoriser une infiltration des eaux pluviales à la parcelle, et ces travaux seront menés avec différents partenaires notamment l'Agence de l'eau. La plantation des arbres, des arbustes, mais aussi des couverts végétaux participent également au développement de la biodiversité.

Ces espaces seront conçus en concertation avec tous les usagers : équipes éducatives, enfants, parents bien sûr et tous les agents travaillant dans les écoles. Cela permettra de favoriser à la fois leur appropriation, des usages apaisés et la gestion partagée et durable de ces changements.

Certains projets seront accompagnés par les structures spécialisées dans la concertation et l'aménagement paysager. Les réalisations seront planifiées annuellement par les adjoints à l'éducation et à l'enfance, en lien avec les élus d'arrondissement.

L'ensemble de ces réalisations représentent un montant d'investissement global d'environ 20 millions d'euros entre 2021 et 2026 dont 15 M pour les écoles et 4.5 M pour les crèches. Les écoles seront priorisées en fonction de différents critères comme la présence ou non de végétaux existants, la chaleur dans la cour, l'implication des acteurs précités. Et bien sûr la faisabilité technique des opérations. Les opérations vont être réalisées sous maîtrise d'ouvrage des directions techniques de la Ville de Lyon, sous l'autorité fonctionnelle des directions de l'éducation et de l'enfance et en lien avec les services et acteurs experts ou conseils.

Si ces dispositions recueillent votre agrément je vous propose de voter favorablement. Merci.

REMI ZINCK :

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir. Allez-y Mme Pellet.

ANNE PELLET :

Merci M. le Maire. J'avais juste une question. On a tous appris pendant la campagne électorale à dire ce mot, « désimperméabilisation » sans bugger. Et je vois qu'on le maîtrise bien, ce n'est pas évident à dire !

Bien sûr qu'on est très favorable à ce genre de changements qui sont nécessaires, notamment quand on se rapproche de ces îlots de chaleurs très forts que peuvent constituer ces cours d'écoles. J'avais une question sur le type de revêtement. Quand vous désimperméabilisez, vous remettez la terre à nue ou vous avez des solutions qui sont différentes et qui permettent d'autres propositions pour les parents et la manière dont ils vont récupérer leurs enfants le soir ? C'est une petite question qui se posera j'imagine.

LAURA ARNOD :

Oui bien sûr. Il y a plusieurs cas de figure. On aura bien sûr des cours avec un pourcentage de couvert végétaux quand c'est possible. Cela dépend de la taille de la cour, du nombre d'élèves, du piétinement, du cheminement qui sera possible sur ces espaces. Après, il existe aussi des revêtements qui permettent le passage, l'infiltration de l'eau. Chaque cour étant différente, chaque usage étant différent, ce sera différentes possibilités de mise en œuvre sur les cours.

ANNE PELLET :

Parce qu'il y a aujourd'hui des revêtements modernes et innovants qui permettent de laisser passer l'eau et qui parfois même récupère la chaleur qu'on peut réinjecter dans les circuits derrière.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions sur cette délibération 95 ? Non, je n'en vois pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

C'est adopté à l'unanimité.

Il vous reste la délibération 99 sur le périmètre scolaire Mme Arnod.

4-21-1894-99 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet :

Tout à fait, les périmètres scolaires sur la ville de Lyon.

Pour rappel sur les termes, la définition des périmètres scolaires relève de la responsabilité de la Ville, il s'agit de la répartition harmonieuse des élèves dans les différentes écoles de la Ville, tandis que la carte scolaire est une responsabilité de l'Education Nationale qui se charge de l'affectation des ressources humaines de l'Education Nationale ayant pour effet l'ouverture ou la fermeture de classes.

Pour la Ville, il s'agit de s'assurer que le nombre total d'élèves accueilli dans chaque école est cohérent pour un fonctionnement optimum sur le plan matériel, c'est-à-dire en fonction de la taille des locaux, la capacité de la restauration, sujet important sur le 4^{ème}, des dortoirs, des salles de couchette et bien sûr des salles de classe.

Les périmètres ont un impact important sur l'organisation des familles et n'ont donc pas vocation à être modifiés chaque année. Il s'agit plutôt d'un curseur sur lequel agir à long terme en travaillant au niveau prospectif sur les évolutions à long terme qui doivent garantir une qualité de service aujourd'hui et dans les années à venir.

La définition des périmètres scolaires de cette année a été particulièrement difficile à mener, parce qu'elle s'inscrit dans un contexte inédit d'une diminution des effectifs scolaires qui après avoir affiché un solde positif moyen de 250 élèves jusqu'en 2019 s'est effondré cette année à moins 1000 élèves à la rentrée 2020 sur l'ensemble de la Ville. Cette baisse ne concerne pas de manière uniforme l'ensemble des arrondissements. Certains arrondissements continuent de voir leurs effectifs croître, c'est le cas notamment sur le 7^{ème}, le 8^{ème} et le 9^{ème} et donc voient s'ouvrir de manière légitime de nouvelles écoles pour accueillir de nouveaux arrivants. Sur certains autres arrondissements, on observe depuis plusieurs années, et c'est accentué cette année, notamment sur le 1^{er} et le 4^{ème}, une diminution structurelle des effectifs dans les écoles. On sait que la situation sanitaire peut être un des paramètres de cette diminution, mais également l'évolution des prix de l'immobilier ne sont pas non plus en reste et certainement d'autres facteurs que nous ne maîtrisons pas totalement. Il est important d'observer que les effectifs scolaires du péri-urbain lyonnais sont restés stables, tandis que plus on se rapproche du cœur urbain, l'agglomération du centre-ville, plus la baisse des effectifs s'intensifie.

Pour cette délibération, on observe des modifications de périmètres scolaires qui concernent les 1^{er}, 3^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements et qui permettront de rééquilibrer les effectifs au sein des établissements concernés

J'en ai fini et je vous propose de voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci, nous avons une intervention notée de Mme Borron.

NADEGE BORRON :

M. le Maire, cher.e.s collègues. Cette délibération définit les périmètres scolaires de la Ville de Lyon.

Le périmètre qui en ressort pour notre arrondissement amène un équilibre sur les différentes écoles du 4^{ème}. En cela, le groupe Lyon en Commun est satisfait.

Cependant, ces équilibres ne se traduisent pas dans tous les arrondissements et j'en désigne par mon propos le 1^{er} arrondissement où les nouveaux périmètres scolaires conduisent à la fermeture de l'école Maternelle Lévi Strauss.

Mesdames et messieurs, cher.e.s collègues, il est des domaines où l'on peut agir de manière globale, il est des domaines où l'on peut, doit se donner la peine de faire dans la dentelle, en voilà un : l'école publique.

En actant cette fermeture par les périmètres scolaires, Le groupe Lyon en Commun craint que nous ouvrons la boîte de Pandore pour d'autres petites écoles de notre ville.

La logique comptable qui sous-tend depuis plusieurs années la politique de l'éducation nationale ne laisse que de grands groupes scolaires qui souvent engendrent des conditions défavorables d'enseignement pour les écoliers et écolières.

La Ville de Lyon avait la possibilité de proposer d'autres alternatives dans cette école à taille humaine qui permettait ainsi de conserver un service public de proximité de qualité.

Foncièrement attaché aux services publics, ciment de notre pacte social, le Groupe Lyon en Commun ne peut valider la fermeture de cette école. Par conséquent, le Groupe Lyon en commun s'abstiendra.

Merci.

REMI ZINCK :

Je vais simplement corriger « les élu.e.s Lyon » en Commun, puisqu'il n'y a pas de groupe politique.

NADEGE BORRON :

Pardon excusez-moi. Je viens de m'en rendre compte en me relisant.

REMI ZINCK :

Mme Guitard je vous en prie.

ALINE GUITARD :

Il y a aussi Mme Pellet qui a levé la main.

Juste quelques mots, peut-être plus que l'élue, c'est l'enseignante qui va parler. Mme Arnod l'a bien rappelé, dans une école il y a deux choses qui se jouent : il y a le territoire sur lequel recrute une école qui s'appelle le périmètre scolaire et puis il y a l'existence même d'une école qui s'appelle la carte scolaire. Aujourd'hui ce qui se joue avec Lévi Strauss, on parle du 1^{er} mais qui pourrait effectivement jouer sur d'autres arrondissements, c'est le résultat d'une politique de l'éducation nationale qui au cours des 4 dernières années a fait 800 millions d'euros d'économie sur le dos de l'école et qui supprime des postes. Pour le coup, autant je suis fort malheureuse que l'Education Nationale ferme Lévi Strauss, comme je suis malheureuse à chaque fermeture d'école ou de collège ou de lycée, pour autant la Ville n'y peut pas grand-chose, puisque une école c'est un bâtiment et que la difficulté si dans le bâtiment il n'y a pas d'enseignants, cela ne s'appelle plus une école. La Ville peut y faire un centre aéré, un centre social etc. Pour que ce soit une école, il faut des enseignants. Et la décision de supprimer des postes d'enseignants est celle du rectorat de Lyon. C'est lui qui est fautif avec le ministre de l'Education Nationale et le gouvernement actuel qui font des économies sur le dos de l'éducation. Et cette année encore ont rendu 200 millions, alors qu'il y a une vraie urgence à répondre aux besoins des enfants et que, effectivement, une petite école à taille humaine comme Lévi Strauss pourrait être un très bon outil pour désengorger les écoles autour. Mais encore faut-il pour cela avoir une politique nationale qui réponde aux exigences de l'urgence. J'en ai terminé.

REMI ZINCK :

J'en étais à Mme Pellet et M. Kimelfeld. Mme Pellet c'est à vous ce coup-ci. Excusez-moi si je n'avais pas vu votre main levée tout à l'heure.

ANNE PELLET :

Merci M. le Maire. Je remercie Nadège Borron pour son intervention. Je voulais faire la même, elle va dans le même sens et pourtant il n'y a pas de rapprochement immédiat. C'est plutôt la mère de famille, parce que j'ai 4 enfants, que l'enseignante, qui a envie de réagir sur l'affaire Lévi Strauss.

Honnêtement, les enseignements, les écoles, c'est un service de proximité pour les enfants et pour faciliter la vie des familles et puis pour le quotidien. L'idée qu'on éloigne les enfants des écoles me semble absurde. Je pense qu'on a des moyens de trouver aujourd'hui, certes de faire des économies par la mutualisation peut-être, mais en tout cas on ne fait pas de l'économie sur l'éducation des enfants, sur leur bien-être et leur manière d'aller au quotidien, tous les jours, 4 fois par jour sur leurs trajets entre leurs maisons et leurs écoles. On a tous reçu le courrier de l'école Lévi Strauss qui nous a interpellé. En tout cas, chaque élu.e.s a reçu ce courrier. Je soutiens à fond cette école, donc évidemment que je ne voterai pas pour cette carte scolaire en l'état et que je m'abstiendrai de la même manière.

REMI ZINCK :

Je fais suite à la demande de M. Kimelfeld, je vous en prie allez-y.

DAVID KIMELFELD :

Monsieur le Maire tout à l'heure vous parliez des rapprochements à géométrie variable. On est là, pour le coup, vraiment au cœur du sujet. Je ne sais pas si vous arrivez à tenir la cartographie de ce qui est en train de se dérouler sous vos yeux. C'est difficile pour un Maire de comprendre ce qui se joue là. Moi je voudrais, pour en rajouter dans la confusion, saluer la décision de Grégory Doucet, le Maire de Lyon. Je parlais tout à l'heure d'éthique de conviction et de responsabilité. Et bien là je crois qu'il a opté pour l'éthique de responsabilité. Il n'y a pas le choix. Il fallait prendre cette décision-là. Elle avait été d'ailleurs esquissée sous le précédent mandat par Guy Corazzol, adjoint à l'éducation. Puis ensuite, à l'approche des élections, Gérard Collomb était revenu en arrière, en tout cas avait souhaité se laisser du temps. Je voulais saluer l'intervention très astucieuse d'Aline Guitard, sur son explication. Elle aurait pu peut-être faire cette intervention sous le précédent mandat, même si elle n'était pas élue. Je trouve qu'elle était assez astucieuse et je voudrais la remercier. Bien évidemment nous voterons cette délibération.

REMI ZINCK :

Donc je serai le seul enseignant à ne pas m'exprimer sur cette école, mais ce n'est pas grave. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je n'en pense pas moins... De quoi, vous ne savez pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ce rapport ? Personne.

Qui s'abstient ? Je crois voir 4 voix.

C'est adopté à la majorité.

Je vous remercie.

Je passe la parole maintenant à Mme Cabot pour le rapport 88, s'il vous plait Mme.

4-21-1965-88 : Rapporteur : MARIE AGNES CABOT

Objet :

Cher.e.s collègues, bonjour M. le Maire. C'est un rapport concernant le lancement des opérations d'aménagement petite enfance.

La petite enfance est la période où l'on se doit d'être ambitieux, à l'intérieur d'un cadre épanouissant autant que rassurant pour nos enfants. Car c'est l'âge des possibles et des aventures, comme la découverte du topinambour par exemple, dans un délicieux et délicat équilibre entre la famille et l'éducation, entre l'interne et l'externe

Tout se joue avant 6 ans, disaient nos amis états-uniens déjà en 1972. Tout se joue donc là, pour que nos petits apprennent la nature et ses bienfaits, et que cela puisse diffuser dans leur entourage.

Il y a également un enjeu dans la lutte contre le réchauffement climatique, et l'effondrement de la biodiversité, pour une planète vivable ; les familles seront parties prenantes dans les projets à venir, dans l'univers d'accueil de leur enfant, comme cela a déjà été le cas. Chaque mission petite enfance, et leur déclinaison dans le plan d'équipement de la ville de Lyon, s'inscrira dans cet esprit.

Ce plan prévoit enfin, de nombreux projets :

Au-delà des opérations d'envergures, créations de crèches, végétalisation des cours extérieures, mise en place de RAM, et de lieu de parentalité, il ressort grand nombre de travaux sur le patrimoine existant, avec des approches thématiques.

Voici donc les premiers éléments qui nécessitent une mise en œuvre immédiate.

Je vais donc vous demander d'approuver le lancement d'une partie des 4 opérations petite enfance suivantes :

Opération 600045-28 : Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire pour l'année 2021-2026. Ces interventions sur le patrimoine petite enfance existant consistent en des travaux d'aménagements et d'équipements ayant pour but à titre préventif ou correctif d'adapter l'équipements aux conditions de travail des agents pour réduire l'usure professionnelle et l'excès d'absence au travail. Donc, avec des caissons anti-bruit, postes de change, moustiquaires etc. Mais également de répondre aux contraintes réglementaires qui s'appliquent aux activités et impactent les agents. Des ouvertures à créer, des déplacements de cloisons, ventilation etc.

Cette opération est estimée à 800 000 Euros et à financer sur l'enveloppe 2021-2026 et qui se ventile sur l'année 2021 pour 200 000 Euros.

L'opération 45-25 – le plan canicule, structure petite enfance. Ces travaux d'aménagements ont pour but de réduire l'impact des fortes chaleurs sur le fonctionnement des établissements et pour prévenir leurs effets sur le public vulnérable que sont les tous petits enfants. Ces interventions comprennent notamment les équipements de cuisine pour limiter les émissions de chaleur en période caniculaire. Des installations ou remplacement de stores, la pose de protections solaires et en derniers recours la pose de climatisations de certains établissements. Ces dispositifs et interventions sur le bâti s'articulent avec le protocole et les préconisations de l'accueil du jeune enfant par période de forte chaleur. Cette opération estimée à 657 000 euros est financée par l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme aménagement-établissement de l'aménagement jeune enfant. Pour cette opération pour 2021, cela se fera sur la somme de 100 000 euros.

L'opération 600045-24 – l'aménagement petite enfance, petits travaux. Intervention sur le patrimoine petite enfance existant permettant d'effectuer des petits travaux de rénovation, de réaménagements, assurant le maintien de l'activité et de la fonctionnalité de l'établissement. Cette opération estimée à 752 000 euros est à financer sur l'enveloppe 2021-2026 et pour l'année 2021, nous en serons pour 125 000 euros.

Et enfin, la dernière opération 60004001 - mobiliers et matériels - équipements en gestion municipale. Dans le cadre de la gestion des crèches municipales, afin de garantir la qualité d'accueil des enfants liée au mobilier d'usage, la qualité des services de confection des repas et de lavage et de prévenir l'usure professionnelle par l'acquisition de matériels ergonomiquement adaptés et fiables, la Direction de l'enfance prévoit financièrement et sur le mandat une enveloppe de 1 millions 250 000 euros. Cette somme devrait permettre un taux de renouvellement des équipements garantissant l'atteinte des objectifs décrits ci-dessus. Et pour l'année 2021, cela devrait tourner autour de 202 100 euros.

Monsieur le Maire, cher.e.s collègues, je vous demande d'approuver cette première délibération concernant la toute petite enfance.

REMI ZINCK :

Merci Mme Cabot pour cette explication complète et aussi longue qu'un bateau transatlantique. Est-ce qu'il y a des questions.
M. Kimelfeld, je vous en prie.

DAVID KIMELFELD :

Merci Mme Cabot. Je voulais juste profiter de cette délibération pour vous poser une question. Il me semble qu'on l'a posé tout à l'heure mais je n'ai pas entendu la réponse, en tout cas, pas prêté attention, mais dans le cadre de la PPI avez-vous obtenu des arbitrages favorables pour le 4^{ème} arrondissement, puisqu'on parle de la petite enfance pour 2 sujets qui me semblaient dans les tuyaux si je puis dire. C'est un nouveau relai d'assistantes maternelles et la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse localisés ou localisables en tout cas sur le projet de l'ex collègue Maurice Scève. Je vous remercie.

MARIE AGNES CABOT :

Le projet n'a pas été abandonné d'un deuxième RAM. C'est toujours en discussion et dans les tuyaux bien évidemment. On a vraiment besoin d'un deuxième RAM sur le 4^{ème} arrondissement et c'est toujours d'actualité ainsi que la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse. Je ne sais pas si M. le Maire veut en parler mais c'est toujours bien évidemment d'actualité sur l'ancien collègue Maurice Scève, au moins pour la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse.

REMI ZINCK :

M. Kimelfeld en effet, sur la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, vous savez que c'est un sujet. Vous parlez des tuyaux. Le tuyau est bien bien long, puisqu'il a été amorcé je crois même, avant que vous soyez vous-même Maire. Peut-être au début de votre propre mandat et depuis la MEJ est toujours où elle est, voilà. On a bon espoir de la faire sortir de son local actuel et, comme c'était prévu, de la transférer dans le bâtiment qui sera construit à la place de l'ancien collègue Maurice Scève. Et qui comme vous le savez, je ne vous l'apprends pas, est toujours debout. Il y a donc un certain temps encore, avant que le collège soit démolí, rendu à la construction. Et le nouveau projet, puisque ce n'est pas le projet qui a été choisi précédemment qui sera mis en œuvre mais un autre, il faut qu'il soit présenté et après construit. Donc cela laisse à mon avis quelques temps. Le projet de transfert de la MEJ est suivi par moi, très clairement, et avec les adjoints au patrimoine, à l'éducation et aux finances. Il sera financé probablement dans le cadre de l'enveloppe confiée par la Métropole à la Ville de Lyon.

DAVID KIMELFELD :

Si je peux me permettre une autre question complémentaire. Simplement, je voulais vous demander : vous venez de voter la PPI et pour acquérir au collègue Maurice Scève, les surfaces, les volumes nécessaires pour installer la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, il va falloir que la Ville de Lyon, me semble-t-il, sauf erreur de ma part, puisse acquérir ces

surfaces et ces volumes. C'est une somme certaine. De mémoire, en tout cas sous l'ancien projet, on était autour d'une négociation qui était autour de 1400€/ m2, vous ne m'en voudrez pas à 200€ près le m2, la question était de savoir si vous avez obtenu cet arbitrage favorable qui me paraît tout à fait nécessaire. Inscrit à la PPI, décliné dans l'arrondissement ou pas décliné dans l'arrondissement à l'échelle de la Ville de Lyon pour pouvoir acquérir ces volumes, pour pouvoir, à terme, déménager la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, ou est-ce que pour l'instant comme vous le dites, la discussion bat son plein est n'est pas totalement assise. Ce n'est pas un procès d'intention que je vous fais ; je connais bien la difficulté de ces arbitrages-là. Simplement pour savoir où on en est : si on doit, opposition y compris, mettre notre énergie avec vous pour obtenir cet arbitrage qui me semble absolument nécessaire.

REMI ZINCK :

Je vais vous répondre. Je finis par la deuxième partie. Il y a toujours besoin de bonnes volontés, en ce qui concerne l'amélioration de la vie des habitants du 4^{ème}. Il n'y a aucun souci pour avoir votre aide. Cela passera, comme je vous l'ai dit et vous connaissez ce processus je crois beaucoup mieux que moi, par l'enveloppe que met la Métropole à disposition des différentes communes de la Métropole qui la compose, les 59 communes, et donc pour Lyon, l'enveloppe s'élève à hauteur de 30 millions d'Euros. Il y a une conférence qui sera présidée par Mme Hénocque, l'adjointe au Maire de Lyon en charge des finances, qui sera là pour animer, arbitrer, mettre en perspective les différents projets qui seront mis en œuvre à partir de cette enveloppe de la Métropole, dans laquelle la MEJ doit trouver sa place.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur ce rapport 88 ?

Je vais mettre aux voix.

Qui s'oppose à son adoption ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Toujours à vous Mme Cabot pour la délibération 98.

4-21-1906-97 : Rapporteur : MARIE AGNES CABOT

Objet :

Merci M. le Maire. C'est une délibération qui fait suite à celle qui a été votée au mois de janvier et qui porte sur l'attribution de subventions sur le fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance.

Cette année, du fait de la poursuite de la crise sanitaire, il est apparu nécessaire d'inscrire le vote d'une subvention dès le mois de janvier, comme je vous le disais, par anticipation au vote du budget significatif de la Ville. Une avance de subvention qui vise à permettre aux associations gestionnaires de poursuivre leurs activités petite enfance sur le début de

l'année 2021 dans de bonnes conditions.

Je vous demande d'approuver une nouvelle tranche de subvention de fonctionnement par délibération distincte du budget. Au-delà du maintien des capacités de trésorerie, ces capacités de subventions doivent permettre aux associations d'amorcer de nombreux projets visant à faire des lieux d'accueil, des modèles d'écologie épanouissant, aussi bien pour les enfants que pour les professionnels qui les accueillent et inspirants pour leurs familles. L'accent sera ainsi sur 2021 sur l'engagement de la poursuite de projets liés à la transition écologique et à l'économie circulaire tout en préservant la qualité d'accueil des enfants.

Ainsi, il vous est proposé d'allouer les subventions suivantes et je vais surtout cibler le 4^{ème} arrondissement pour :

- Les associations crèches St Bernard, boulevard de la Croix Rousse et la crèche Melba rue Chazière.
- L'association Les enfants de la colline,
- Les jardins de la colline,
- Les gones trotteurs,
- Le RAM de l'impasse Chazière.

Si cette délibération vous convient, merci de la voter.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a une demande d'intervention. Je n'en vois pas. Je vais mettre cette délibération aux voix.

Qui s'oppose à son adoption ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Rapport adopté à l'unanimité.

Toujours vous Mme Cabot pour la 98.

4-21-1905-98 : Rapporteur : MARIE AGNES CABOT

Objet :

Merci M. le Maire. Après avoir travaillé sur le fonctionnement, nous allons donc maintenant loger ces établissements. C'est une délibération habituelle que celle-ci, pour le renouvellement des conventions cadres, des locaux au profit d'association gestionnaire d'équipements de petite enfance.

Ces conventions définissent les obligations de la ville de Lyon, ainsi que de l'association, et précisent également les conditions d'attribution,

Sur notre arrondissement, il s'agit du RAM, le jardin des gones, qui est donc impasse Chazière, pour une valeur locative de 15050 euros.

Pour rappel, les subventions de fonctionnement étaient déjà votées au mois de novembre et janvier.

Si cette délibération vous convient, merci de la voter.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non, je vais la mettre aux voix.

Qui vote contre ? Personne.
Qui s'abstient ? Personne.
Adopté à l'unanimité.
Merci beaucoup.

Je passe la parole à M. Chevalier, pour la délibération 93. Allez-y, je vous en prie, c'est à vous.

4-21-1946-93 : Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet :

Nous sommes sur une délibération qui va en complément de la PPI et notamment sur les équipements sportifs qui, comme pour les écoles, sont dans un état assez déplorable. Là aussi on peut parler de dette patrimoniale. On ne va pas dire que rien n'a été fait parce que je n'ai pas envie que M. Kimelfeld et Mme Palomino nous disent encore que cela serait mal venu de notre part en tout cas de dire que rien n'a été fait, mais en tout cas on ne peut pas dire que beaucoup de choses ont été faites sur le mandat précédent quand on voit l'état de certains équipements.

Pour cette délibération, on va voter différentes enveloppes qui vont permettre pendant la durée du mandat de répondre à de petits travaux sur nos équipements sportifs.

On a différentes opérations qui sont regroupées par secteur.

- La première : « Aménagements sportifs », enveloppe de 3 millions d'euros.
- Deuxième c'est le « Renouvellement matériel sportif », enveloppe de 600 000 euros.
- Une autre « Petits travaux de conservation des terrains de sport » enveloppe de 1 millions d'euros.
- « Rénovation des terrains de sport extérieurs », enveloppe de 1 million 800 000 euros.
- « Rénovation du patrimoine éclairage des terrains de sport », à hauteur de 800 000 euros.
- « Diagnostic et traitement des réseaux humides » à hauteur de 1 million 500 000 euros.
- « Rénovation des sols sportifs et murs d'escalade » à hauteur de 1 million d'euros.
- « Rénovation globale des vestiaires » pour 1 millions 500 000 euros.
- « Conservation Piscines et Patinoires » 2 millions 75 000 euros.
- « Soutien à l'équipement des clubs sportifs » à hauteur de 300 000 euros.

Ces enveloppes vont permettre pendant toute la durée du mandat de pouvoir rénover, en tout cas faire tous les petits travaux d'entretien sur les équipements sportifs pour que ces derniers puissent accueillir le public en toute sécurité.

J'en ai fini pour cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci M. Chevalier. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je balaye l'écran du regard, je n'en vois pas.

Je la mets aux voix.

Qui s'oppose à son adoption ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Adopté à l'unanimité.

Je passe la parole maintenant à M. Samuel Mecklenburg.

4-21-1884-100 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet :

Merci M. le Maire, mesdames et messieurs, cher.e.s collègues, bonsoir.

Je vous présente la délibération n° 100 qui a pour objet l'Attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations (la Compagnie Michel Hallet Eghayan, Spirito, l'Espace Pandora et Lyon BD Organisation), pour un montant global de 215 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et "Casino" - Il s'agit d'approuver les conventions cadre et d'application. Parmi les quatre associations qui ont sollicité l'aide de la ville pour leur activité, et qui correspondent à notre politique culturelle en faveur de l'encouragement à la création et la diffusion, il s'agit pour nous d'approuver l'attribution d'une subvention de 50 000 € à Lyon BD Organisation, dont le siège se situe sur notre arrondissement. Il s'agit par rapport à l'année 2020 d'une augmentation de 10 000 €, en faveur d'un événement dont la qualité et la popularité ne sont plus à démontrer.

Si les équipes du Lyon BD n'ont pas cédé au vide imposé par l'annulation de l'édition 2020 avec une qualité d'adaptation remarquable, cette édition 2021 prépare une implantation créative et réactive face au climat d'incertitude sanitaire. Il étendra sa programmation faisant rentrer la bande dessinée dans des lieux inattendus. Pour une programmation Off durant le mois de juin, avec plus de 50 lieux investis dans la ville. Je me réjouis par ailleurs de la future implantation de l'association chez nos voisins du 1er arrondissement au sein du projet de réhabilitation du collège Truffaut dans le « Collège Graphique », un espace dédié à la bande dessinée et ses arts associés qui ouvrira ses portes en 2022 et avec lequel nous aurons grand plaisir à collaborer.

C'est fini pour cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci M. Mecklenburg. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions pour la délibération 100 ? M. Kimelfeld, allez-y, je vous en prie.

DAVID KIMELFELD :

J'avais une question. M. Mecklenburg semble avoir répondu mais je pense que cela mérite peut-être quelques investigations. Comme l'a dit M. Mecklenburg, Lyon BD devrait s'installer prochainement, en tout cas dans quelques mois dans l'ancien collège Truffaut rénové. Il semble que, mais encore une fois, M. le Maire vous devez être mieux informé que moi, mais cette implantation avait été beaucoup soutenue par Mme Nathalie Perrin Gilbert ancienne Maire du 1^{er} arrondissement et par moi-même. Il semblerait qu'il y ait une discussion aujourd'hui un peu difficile, un peu tendue sur cette implantation, puisque Mme la Maire du 1^{er} arrondissement semble y vouloir installer la mission locale. La mission locale vous savez qui est juste à proximité du boulevard. Je voudrais savoir si cette information est totalement

erronée ? Si c'est un bruit Croix Roussien et auquel cas, ma fois, cela sera plutôt une bonne nouvelle ou si, au contraire, comme vous le dites, la discussion bat son plein ? Auquel cas, cela demandera des réactions un peu différentes. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Alors, personnellement, je n'écoute pas les bruits Croix-Roussiens et je n'y prête pas trop attention, surtout dans le cadre du Conseil d'Arrondissement. Mais peut-être que M. Mecklenburg a une réponse sûre à donner.

SAMUEL MECKLENBURG

Moi, je n'ai que des éléments officiels et de la même manière, je ne peux pas infirmer ou confirmer la rumeur qui court.

DAVID KIMELFELD :

Très bien, tant mieux, merci.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui s'oppose à son adoption ? Je ne vois personne

Qui s'abstient ? Je ne vois personne non plus.

Il est adopté à l'unanimité.

Nous passons, M. Mecklenburg au rapport 101, s'il vous plaît.

4-21-1882-101 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet :

REMI ZINCK :

Merci M. Mecklenburg. J'avais noté une intervention de M. Kimelfeld mais c'était peut-être sur celle d'avant, elle se mêlait peut-être ? Je vais considérer que sa question portait précédemment peut-être, c'est ça ?

DAVID KIMELFELD :

Oui il n'y a pas de problème.

REMI ZINCK :

Est ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui s'oppose à ce rapport ? Personne

Qui s'abstient ? Mme Pellet, une voix.

Ce rapport est adopté à la majorité.

Je n'avais pas de questions diverses notées donc si personne ne souhaite prendre la parole, l'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance et il me reste à vous souhaiter une belle soirée, et à bientôt. Prenez soin de vous.
